

2013



Rapport semestriel

Actualisation du Document de référence 2012

incluant un rapport financier semestriel - 1^{er} semestre 2013



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 août 2013 et enregistrée sous le numéro de dépôt D.13-0299-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, et enregistré sous le numéro de dépôt D.13-0299. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la Compagnie de Financement Foncier, 4, quai de Bercy - 94224 Charenton-le-Pont, sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : www.foncier.fr, dans la rubrique « Informations réglementées » notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

Rapport d'activité	02
Profil.....	03
Chiffres clés au 30 juin 2013.....	04
Rapport financier	06
Rapport de gestion.....	06
Comptes individuels semestriels.....	20
Attestation du responsable.....	56
Rapport de gestion des risques	58
Éléments juridiques	90
Table de concordance AMF	94

Rapport d'activité



Profil

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier (A-/A2/A), affiliée à BPCE (A(*persp. nég.*)/A2/A), sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, aussi bien pour sa maison mère que pour le Groupe dans son ensemble, par l'émission d'obligations foncières notées AAA/Aaa/AAA ⁽¹⁾.

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* de droit français et conformes aux directives européennes UCITS 52-4 et CRR.

Environnement

Le premier semestre 2013 a été marqué par une contraction du PIB de la zone euro. Dans celle-ci, l'activité s'est contractée de - 0,3 % au premier trimestre 2013 (sixième trimestre consécutif) mais la croissance du PIB redeviendrait positive au deuxième trimestre 2013 (+ 0,1 %), selon l'INSEE. Au niveau mondial, le FMI anticipe une croissance de + 3,3 %, dynamisée par les pays émergents (+ 5,5 % en moyenne) et d'autres économies en redécollage comme les États-Unis ou le Canada (+ 2 % en moyenne).

Des incertitudes demeurent sur les politiques budgétaires et les risques de défaut de plusieurs États membres, comme Chypre, le Portugal ou encore l'Espagne.

Les banques centrales ont continué leurs politiques accommodantes, notamment au Japon et en zone euro, avec des taux de refinancement historiquement bas (taux de refinancement de la BCE: 0,75 % en juillet 2013). La fin annoncée du *Quantitative Easing* de la *Federal Reserve Bank* fait toutefois craindre une remontée des taux.

Le marché du crédit connaît d'importantes évolutions réglementaires, avec notamment la publication de la CRD IV et du CRR, et les consultations de l'*European Banking Authority*.

Le secteur des *covered bonds* a été marqué au premier semestre par une baisse de 19 % des émissions benchmark (54,4 Md€ contre 71,5 Md€ au premier semestre 2012). Si les opérations de *deleveraging* et le *Long-Term Refinancing Operation* (LTRO) de la Banque centrale européenne (BCE) ont entraîné la chute du marché de 42 % au premier trimestre 2013 (par rapport au premier trimestre 2012), le volume des émissions benchmark a augmenté de + 41,7 % au deuxième trimestre grâce au dynamisme des émetteurs français, allemands et nordiques, dans un contexte où la part des émissions AAA/Aaa/AAA décline (62 % à fin 2012 contre 93 % en 2006).

Activité

Dans cet environnement, la Compagnie de Financement Foncier a su proposer les produits répondant aux attentes des investisseurs et ainsi réaliser une partie de son programme annuel de refinancement au cours du premier semestre de l'année.

À fin juin 2013, celui-ci a atteint 4,5 Md€ : 3 Md€ ont été émis au cours du premier semestre et 1,5 Md€ en *prefunding* fin 2012.

⁽¹⁾ Le 18 juillet 2013, la Compagnie de Financement Foncier a été placée en *negative credit watch* suite à la dégradation de la France par Fitch Ratings.

Chiffres clés

Caractéristiques de l'émetteur

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, appartenant au Groupe BPCE

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières

Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique : Crédit Foncier (A-/A2/A) ^{(1) (2)} filiale de BPCE (A(persp. nég.)/A2/A) ^{(1) (2)}

⁽¹⁾ Standards & Poor's/Moody's/Fitch Ratings

Notations des obligations foncières ^(*)	Note long terme	
Standard & Poor's	AAA	Perspective stable
Moody's	Aaa	Perspective stable
Fitch Ratings	AAA	Surveillance négative

⁽²⁾ Notations actualisées au 18/07/13.

Bilan économique simplifié au 30 juin 2013 et 31 décembre 2012

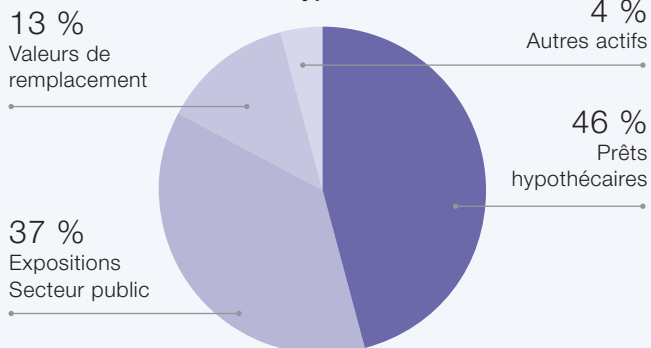
(issu de l'état réglementaire des éléments de calcul du ratio de couverture)

ACTIF (par type d'exposition)	Au 30 juin 2013		Au 31 décembre 2012	
	Md€	%	Md€	%
Prêts hypothécaires	41,9	45,5 %	43,3	43,0 %
Prêts hypothécaires et assimilés	37,5	40,7 %	38,0	37,7 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances hypothécaires résidentielles européennes	4,4	4,8 %	5,3	5,2 %
Expositions Secteur public	34,5	37,5 %	40,1	39,8 %
Prêts au Secteur public en France	16,0	17,4 %	19,4	19,2 %
Titres du Secteur public à l'étranger	13,3	14,4 %	14,2	14,1 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances bénéficiant de garanties publiques	5,2	5,6 %	6,5	6,5 %
Valeurs de remplacement et autres actifs	15,7	17,0 %	17,4	17,2 %
Valeurs de remplacement	12,3	13,3 %	13,3	13,2 %
Autres actifs	3,4	3,7 %	4,1	4,0 %
TOTAL ACTIF	92,0	100,0 %	100,8	100,0 %

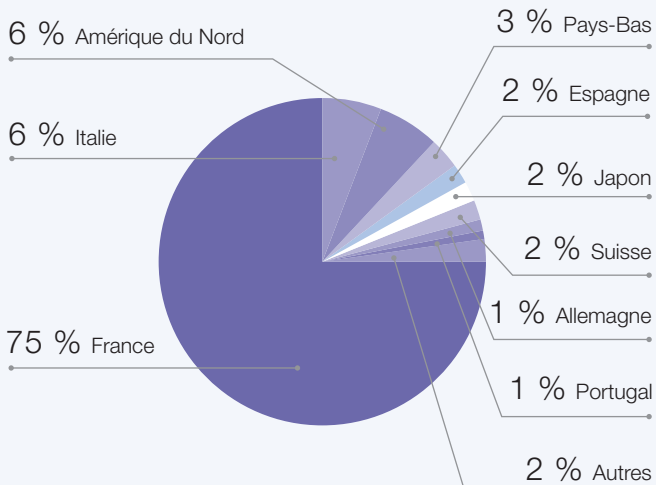
PASSIF	Au 30 juin 2013		Au 31 décembre 2012	
	Md€	%	Md€	%
Ressources privilégiées	77,2	83,8 %	85,2	84,5 %
Obligations foncières	77,2	83,9 %	84,4	83,8 %
Écart de change sur obligations foncières	- 0,8	- 0,9 %	- 1,2	- 1,2 %
Autres ressources privilégiées	0,7	0,8 %	2,0	2,0 %
Écart de change lié à la couverture des éléments de bilan	0,8	1,0 %	0,1	0,1 %
Ressources non privilégiées	14,0	15,2 %	15,5	15,4 %
Dettes chirographaires	8,4	9,1 %	9,9	9,8 %
Dettes subordonnées et assimilées	3,8	4,1 %	3,8	3,8 %
- dont titres subordonnés remboursables	2,1	2,3 %	2,1	2,1 %
- dont titres <i>super subordonnés</i>	1,4	1,5 %	1,4	1,3 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1,8	2,0 %	1,9	1,9 %
(Fonds propres)	(4,4)	(4,8 %)	(4,4)	(4,4 %)
TOTAL PASSIF	92,0	100,0 %	100,8	100,0 %

Ventilation des actifs : 92 Md€

Par type d'actifs



Par zone géographique



Indicateurs de performance

3 Md€

Obligations foncières émises en 2013

61,6 M€

Résultat net

113,4 %

Ratio de surdimensionnement réglementaire

16,1 %

Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées
(hors refinancement BCE et pension)

69,3 %

Quotité moyenne des créances hypothécaires

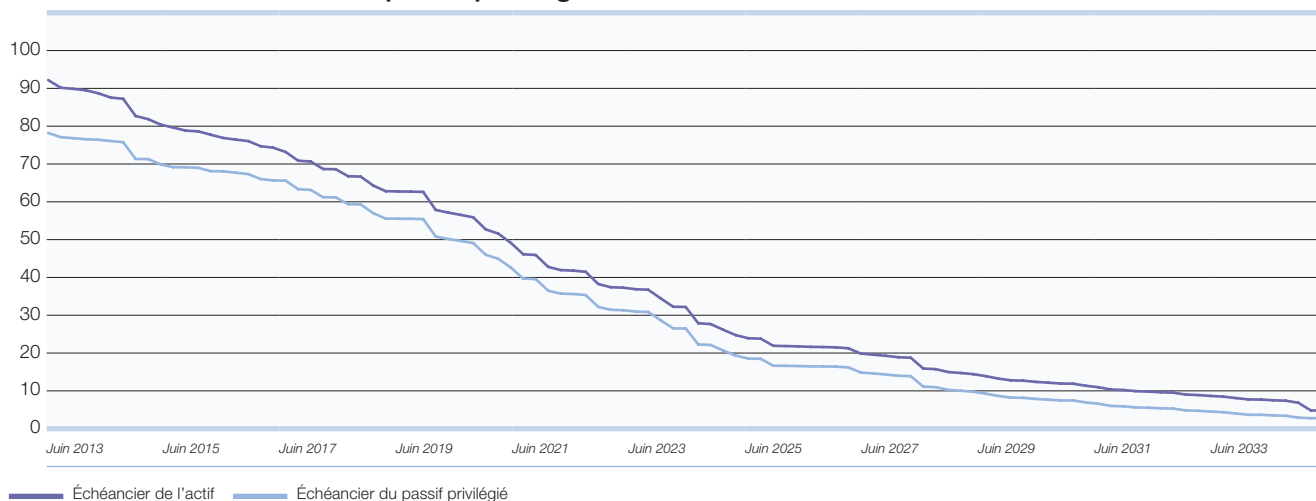
Passif privilégié au 30 juin 2013

77,2 Md€ d'obligations foncières

Positionnement

Un des leaders sur le segment des *covered bonds* en Europe

Échéanciers de l'actif et du passif privilégié



Rapport financier

Rapport de gestion



Opérations du semestre	08
Évolution de l'actif	10
Évolution du passif	11
Ratios prudentiels	11
Analyse du résultat net	13
Analyse du risque de crédit	14
Analyse des risques financiers	18

Dans un environnement toujours difficile, marqué par le ralentissement de l'économie mondiale et la persistance d'endettement très élevé de certains pays, notamment européens, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé un volume d'émissions de 3 Md€ d'obligations foncières au cours du premier semestre 2013.

Ces capitaux ont été employés à l'achat ou la mobilisation de prêts hypothécaires et de prêts au Secteur public auprès du Crédit Foncier.

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi les opérations de réduction de son bilan investi sur l'international et les opérations de restructuration de son portefeuille de produits dérivés qu'elle avait initiées en 2011.

Au premier semestre 2013, les trois principales agences de notation ont confirmé leur meilleure note AAA/Aaa/AAA⁽¹⁾ pour l'ensemble de ses dettes privilégiées, reconnaissant ainsi la sécurité apportée par le statut de société de crédit foncier et les engagements complémentaires pris par la Compagnie de Financement Foncier en matière de gestion financière et de maîtrise des risques.

À fin juin 2013, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier est de 92 Md€, en repli de près de 9 Md€, sur 6 mois ; le résultat net est de 62 M€ à mi-année contre 133 M€ pour l'intégralité de l'exercice 2012.

1. Opérations du semestre

Investissements et leur financement

Au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès de sa maison mère, à parts quasi égales, des prêts hypothécaires accordés à des personnes physiques et des prêts aux collectivités locales françaises.

Les investissements en créances hypothécaires, d'un montant de 1,4 Md€, se décomposent en :

- 1,8 Md€ d'achats directs répartis en 1,1 Md€ bénéficiant de la garantie de l'État français au travers du FGAS, 0,5 Md€ d'autres prêts à l'accession et 0,3 Md€ de prêts locatifs ;
- 0,4 Md€ de remboursement de billets hypothécaires émis par le Crédit Foncier garantis par des créances présentant les mêmes caractéristiques que celles détenues en direct.

Des concours aux collectivités territoriales consentis par le Crédit Foncier ont été mobilisés auprès de la Compagnie de Financement Foncier en application de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier pour un montant de 1,3 Md€.

Le financement de ces investissements a été assuré par l'émission de 3 Md€ d'obligations foncières ayant toutes l'euro comme devise d'origine :

- 1,3 Md€ d'émissions publiques d'une durée moyenne de 9 ans, augmentant l'encours de lignes existantes et créant un nouveau benchmark de 0,75 Md€ d'échéance novembre 2022 ; le lancement de cette nouvelle ligne a été validé par le Contrôleur spécifique qui vérifie, comme pour toute opération de plus de 0,5 Md€, qu'elle n'affecte pas le respect de la réglementation prudentielle.
- 1,7 Md€ de placements privés d'une durée moyenne de 17 ans (ou 14 ans si toutes les options de sortie anticipée sont levées dès leur prochaine date d'exercice).

Opérations de réduction de bilan

Conformément aux décisions du groupe Crédit Foncier de réduire son bilan afin de mieux répondre aux futures exigences de Bâle III et de limiter ses expositions sur l'international, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses opérations de cessions d'actifs pour un montant de 2,3 Md€ au cours du semestre.

⁽¹⁾ Le 18 juillet 2013, Fitch a placé la note en surveillance négative suite à la dégradation de la notation de la France par cette agence.

Ces désinvestissements ont porté principalement, à hauteur de 2,0 Md€, sur des parts de titrisation. La Compagnie de Financement Foncier a ainsi vendu sur le marché pour 1,6 Md€ de RMBS dont les sous-jacents hypothécaires sont situés aux Pays-Bas (1,3 Md€) et en Italie (0,3 Md€); elle a également cédé au Crédit Foncier des parts de titrisation hypothécaire espagnole pour 0,2 Md€ en vertu de la convention lui permettant ce transfert sur certaines parts de RMBS dès lors que leur notation est en dessous du deuxième échelon de qualité de crédit. Enfin, elle a cédé sur le marché pour 0,2 Md€ de parts de titrisation de prêts aux étudiants (« *Student loans* ») garantis par l'État fédéral américain.

La Compagnie de Financement Foncier a poursuivi la réduction de ses autres expositions sur l'international à hauteur de 0,4 Md€: titres émis par des collectivités territoriales américaines (0,25 Md€) et belges (0,05 Md€), dettes souveraines pour 0,08 Md€ des États slovène, slovaque et tchèque.

Corrélativement à ces cessions et afin, d'une part, de préserver l'équilibre d'adossement des actifs et des passifs et, d'autre part, d'en limiter l'impact en compte de résultat, la Compagnie de Financement Foncier a procédé au rachat de 0,7 Md€ d'obligations foncières qu'elle avait précédemment émises et les a annulées.

Gestion de la trésorerie

Les liquidités de la Compagnie de Financement Foncier sont investies en valeurs de remplacement et placées ou déposées auprès de la Banque de France. À fin 2012, en prévision notamment des importants remboursements d'obligations foncières intervenant en début d'année 2013, ces liquidités atteignaient 17 Md€; elles s'élèvent à 12,3 Md€ à fin juin 2013 du fait également de la baisse de 1,4 Md€ des collatéraux reçus au titre des opérations de couverture de change et de taux.

Restructuration du portefeuille de produits dérivés

Depuis 2011, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée dans un important programme de recomposition et de réduction de son portefeuille de *swaps*, sans pour autant porter préjudice à la qualité de sa gestion des risques de taux et de change.

Au cours du semestre, cinq opérations représentant un notionnel de 0,9 Md€ ont ainsi été annulées, occasionnant l'encaissement de soultes pour 35 M€. Ces opérations sont par ailleurs neutres au niveau du résultat de la Compagnie de Financement Foncier, les soultes étant étalées sur le plan comptable sur la durée de vie restante des éléments de bilan qui faisaient l'objet d'une couverture par ces produits dérivés.

2. Évolution de l'actif

Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30/06/13		31/12/12	
	M€	% bilan	M€	% bilan
PRÊTS GARANTIS, ARTICLES L. 515-14 ET L. 515-16	41 887	45,5 %	43 265	42,9 %
Prêts hypothécaires du secteur aidé	312	0,3 %	369	0,4 %
Prêts garantis par le FGAS	11 639	12,6 %	11 214	11,1 %
Autres prêts hypothécaires	16 497	17,9 %	16 967	16,8 %
Parts de titrisation de créances immobilières	4 390	4,8 %	5 248	5,2 %
Prêts cautionnés	173	0,2 %	191	0,2 %
Billets hypothécaires	8 876	9,6 %	9 275	9,2 %
EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES, ARTICLES L. 515-15 ET L. 515-16	34 496	37,5 %	40 157	39,8 %
Prêts publics du secteur aidé	161	0,2 %	172	0,2 %
Autres prêts publics	17 698	19,2 %	21 115	21,0 %
Titres d'entités publiques	11 471	12,5 %	12 326	12,2 %
Parts de titrisation de créances publiques ⁽¹⁾	5 165	5,6 %	6 544	6,5 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT ⁽²⁾ , comptes de régularisation, autres)	3 392	3,7 %	4 071	4,0 %
VALEURS DE REMPLACEMENT, ARTICLE L. 515-17	12 272	13,3 %	13 290	13,2 %
TOTAL ACTIF	92 046	100,0 %	100 782	100,0 %

⁽¹⁾ Les parts Posillipo et Adriatica d'un encours de 0,4 Md€ sont sur le plan prudentiel enregistrées en organisme de placement collectif.

⁽²⁾ Instruments financiers à terme.

Les opérations du semestre ont conduit à une baisse du bilan de près de 9 Md€. Les principales évolutions observées sur la composition de l'actif sont :

- la stabilité des encours de prêts hypothécaires, à près de 38 Md€, avec une légère augmentation des prêts bénéficiant de la garantie de l'État français au travers du FGAS ;
- la stabilité des encours de prêts au Secteur public en France, à près de 16 Md€ (la baisse enregistrée au poste « Autres prêts publics » correspond en fait à la réduction de 3,7 Md€ des dépôts à la Banque de France enregistrés dans cette rubrique) ;
- la forte baisse, de plus de 3 Md€, des expositions sur l'international, avec une réduction de 2,2 Md€ du portefeuille de parts de titrisation hypothécaire et publique et de 0,9 Md€ des titres émis ou garantis par des entités publiques ;
- le maintien des valeurs de remplacement à plus de 13 % du bilan.

Sur le plan de la diversification géographique, la répartition des actifs par pays a poursuivi l'évolution amorcée en 2011 : l'arrêt de l'activité sur l'international et la vente de certaines positions hors de France ont conduit à une hausse de 1 point de la part des actifs investis en France, qui représentent 69 Md€, soit 75 % du bilan à fin juin 2013.

Hors France, les principales baisses d'encours s'observent aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, aux États-Unis, en Italie et en Espagne, principalement en raison des ventes de parts de titrisation de créances hypothécaires réalisées sur le semestre.

Au 30 juin 2013, les actifs internationaux peuvent être répartis en trois catégories composées de :

- trois pays présentant une position significative de 3 à 6 % du bilan que sont l'Italie avec 5,5 Md€, les États-Unis avec 4,8 Md€ et les Pays-Bas avec 2,9 Md€ ;
- sept pays de moindre importance avec de 0,5 à 2 % du bilan que sont l'Espagne (1,8 Md€), le Japon (1,6 Md€), la Suisse (1,5 Md€), l'Allemagne (1,2 Md€), le Portugal (0,9 Md€), le Canada (0,6 Md€) et la Belgique (0,5 Md€) ;
- neuf pays présentant des encours inférieurs à 0,5 % du bilan correspondant à des expositions souveraines sur des pays d'Europe continentale pour un montant total de 1,5 Md€.

3. Évolution du passif

Répartition du passif par rang de garantie

	30/06/13		31/12/12	
	M€	% bilan	M€	% bilan
RESSOURCES PRIVILÉGIÉES	77 171	83,8 %	85 185	84,5 %
Obligations foncières en date d'arrêté	77 228	83,9 %	84 441	83,8 %
Écart de change sur obligations foncières	- 798	- 0,9 %	- 1 241	- 1,2 %
Autres ressources privilégiées	741	0,8 %	1 985	2,0 %
ÉCART DE CHANGE LIÉ À LA COUVERTURE DES ÉLÉMENTS DE BILAN ⁽¹⁾	886	1,0 %	56	0,1 %
RESSOURCES NON PRIVILÉGIÉES	13 989	15,2 %	15 541	15,4 %
Dettes chirographaires	8 394	9,1 %	9 861	9,8 %
Dettes subordonnées et assimilées	3 779	4,1 %	3 800	3,8 %
- dont titres subordonnés remboursables	2 100	2,3 %	2 100	2,1 %
- dont titres super subordonnés	1 367	1,5 %	1 350	1,3 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1 817	2,0 %	1 880	1,9 %
TOTAL PASSIF	92 046	100,0 %	100 782	100,0 %
<i>Fonds propres :</i>	<i>4 432</i>	<i>4,8 %</i>	<i>4 426</i>	<i>4,4 %</i>
- dont fonds propres de base (Tier-1)	2 680	2,9 %	2 674	2,7 %
- dont fonds propres complémentaires (Tier-2)	1 752	1,9 %	1 751	1,7 %

⁽¹⁾ Cf. partie 4 sur le ratio de couverture pour plus d'information.

Au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier a revu le traitement des écarts de change relatifs aux éléments du bilan pour la détermination du ratio de couverture. Pour ce calcul, à partir de cet arrêté, les éléments du passif et les éléments de l'actif sont retenus à leur coût historique, soit après prise en compte de leur couverture en change conclue dès l'origine ; précédemment, les écarts de change faisaient l'objet d'une compensation, quelle que soit la nature du sous-jacent couvert.

Ces modifications qui ne concernent que les éléments du ratio prudentiel ont nécessité des ajustements dans la présentation du passif ci-dessus et expliquent les variations des postes « écart de change lié à la couverture des éléments de bilan » et « autres ressources privilégiées » ; par ailleurs, les données à fin décembre 2012 n'ont pas été recalculées suivant la nouvelle méthode.

L'encours des dettes bénéficiant du privilège légal s'est réduit de 8 Md€ au cours du semestre ; cette évolution s'explique par :

- les émissions d'obligations foncières pour 3,0 Md€ ;
- les amortissements contractuels enregistrés sur le portefeuille pour 8,7 Md€ ;
- l'annulation de dettes réalisées par la Compagnie de Financement Foncier à hauteur de 0,7 Md€ ;
- et pour le solde, les effets des variations de change.

Dans le même temps, les ressources non privilégiées ont baissé de 1,6 Md€ du fait essentiellement de l'évolution des *deposits* reçus des contreparties de *swaps*, en recul de 1,4 Md€.

Les capitaux propres et les dettes subordonnées sont restés stables sur le semestre ; d'un montant de 5,6 Md€, soit 6,1 % du bilan, au 30 juin 2013, ils constituent une sécurité importante de dernier recours sur toute la durée des obligations foncières émises par la Compagnie de Financement Foncier.

4. Ratios prudentiels

La réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier impose le suivi de différents ratios prudentiels spécifiques qui sont à respecter en permanence.

Tout d'abord, la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture, égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 102 %.

La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, le numérateur du ratio correspond au total des actifs détenus en direct ou mobilisés par billets hypothécaires ou par L. 211-38 s'agissant des prêts du Secteur public, déduction faite :

- des parts de titrisation dont la pondération est réduite à 0 % ou 50 % selon leur niveau de notation ;
- du montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit ;
- et de la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire, ce qui les rend inéligibles au financement par dette privilégiée.

L'ensemble de ces réfections représente 3,6 Md€ à fin juin 2013 ; il était de 3,9 Md€ au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le changement de traitement des écarts de change intervenu au cours du premier semestre 2013 a entraîné une réduction supplémentaire de 0,9 Md€ de l'actif retenu au numérateur du ratio.

Le ratio de surdimensionnement ressort ainsi à 113,4 % au 30 juin 2013, soit un niveau équivalent à celui observé 6 mois plus tôt à 113,7 %. Le ratio à mi-année 2013 sera définitivement validé par le Contrôleur spécifique au cours du mois de septembre 2013.

Au-delà de ce minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, constituant ainsi une réserve de sécurité pour garantir le paiement intégral et à bonne date des échéances de ses obligations foncières. Le passif non privilégié est ici retraité des actifs mis en pension (1,6 Md€) et de l'écriture d'équilibre de bilan liée au nouvel enregistrement des écarts de change pour le calcul du ratio (0,9 Md€).

Au 30 juin 2013, ce rapport est de 16,1 %, très supérieur au minimum que s'impose la société et à un niveau équivalent à celui observé fin 2012 à 16,4 %.

Dans le cadre de ses règles propres de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité de financement moyenne des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou *via* une mobilisation par billets hypothécaires. Sa valeur, égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance, ressort au 30 juin 2013 à 69,3 % sur un encours global de 37,5 Md€.

La très grande majorité des prêts hypothécaires financés par la Compagnie de Financement Foncier ont une quotité inférieure à leur limite réglementaire (100 % pour les prêts avec garantie FGAS, 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et 60 % pour les autres prêts hypothécaires). Le total des dépassements de quotité, qui rend inéligible au refinancement par obligations foncières la partie de la créance dépassant la limite, reste très faible : 228 M€ au 30 juin 2013 contre 348 M€ au 31 décembre 2012.

Est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2013 :

- le montant des prêts cautionnés est de 1,9 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (0,2 %) et ceux remis en garantie des billets hypothécaires (1,7 %) ;
- les billets hypothécaires, qui ne peuvent dépasser 10 % du bilan, représentent 9,6 % de ce dernier ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 12,3 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite de 15 % ;
- la couverture des besoins de trésorerie, en tenant compte des flux prévisionnels, est assurée sur une période de 180 jours.

Par ailleurs, en qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité, qui restent très largement supérieurs aux *minima* fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de trésorerie disponible à horizon d'un an.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre et les communique à titre informatif à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Selon la méthode standard, le ratio de solvabilité et le ratio *Tier-1* s'établissent à 25,0 % et 15,1 % au 30 juin 2013, en légère hausse par rapport à leurs niveaux atteints fin décembre 2012, respectivement de 23,8 % et 14,4 %. Cette évolution rend compte principalement de la baisse des exigences en fonds propres liée aux cessions de parts de titrisation.

5. Analyse du résultat net

Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'établit à 174 M€ à mi-année 2013, contre 475 M€ sur l'exercice entier 2012 et 296 M€ sur le premier semestre 2012.

Ces fortes variations sur les trois précédents semestres sont essentiellement dues aux plus-values réalisées lors des rachats d'obligations foncières, dettes qui ont été ensuite annulées par la Compagnie de Financement Foncier. Le gain obtenu lors de ces opérations, qui comprend les plus-values sur les titres et les soultes de résiliation en cas de couverture par des *swaps*, s'est élevé à 15 M€ au premier semestre 2013, contre 157 M€ pour l'année entière 2012 et 124 M€ sur le premier semestre 2012.

Ces rachats ayant pour contrepartie des cessions de titres du portefeuille d'investissement, ce produit est en fait, en grande partie, neutralisé par une perte sur actifs immobilisés, d'un montant respectivement de 22 M€ au premier semestre 2013, 140 M€ pour l'année entière 2012 et 144 M€ sur le premier semestre 2012.

Hors ce résultat non récurrent, la marge nette d'intérêts s'inscrit en baisse, accompagnant la forte réduction du bilan: 140 M€ pour le premier semestre 2013 contre 293 M€ pour l'année entière 2012 dont 161 M€ pour la demi-année 2012.

Les évolutions significatives sur les autres composantes du produit net bancaire portent sur:

- les indemnités de remboursement anticipé qui sont plus importantes que l'année précédente, le taux moyen de remboursement anticipé des prêts aux particuliers progressant à 7,3 % au premier semestre 2013 contre 4,6 % en 2012;
- le résultat des opérations sur le portefeuille de placement qui n'enregistre aucune écriture en 2013 alors qu'un gain de 1 M€ était comptabilisé en 2012 et une perte de 3 M€ au premier semestre 2012. Les titres qui nécessitaient des dotations ou reprises de provision en fonction de leur valorisation sur le marché ont en effet été cédés en décembre 2012.

Résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation n'ont pas enregistré d'évolution significative en 2013. Elles s'élèvent à 49 M€ sur le semestre et correspondent pour l'essentiel aux commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 124 M€ au 30 juin 2013 contre 371 M€ pour l'année précédente et 244 M€ au 30 juin 2012.

Coût du risque

Le coût du risque reste limité à 5,7 M€ sur le semestre en regard de l'importance des encours détenus. Il est d'un niveau comparable à celui enregistré pour l'exercice entier 2012 de 10,7 M€ et porte essentiellement sur les prêts à la clientèle en France dont l'encours a peu évolué sur la période, les opérations de réduction de bilan ayant concerné les titres à l'international qui ne comptabilisaient aucune charge de risque.

La décomposition du coût du risque global montre toutefois :

- une augmentation en 2013 par rapport à 2012 du risque individuel avec une progression des encours douteux et des valeurs des gages orientées à la baisse ;
- un net recul de la dotation nette aux provisions collectives, l'année 2012 ayant été impactée par un ajustement aux normes du Groupe BPCE.

La charge du risque globale comprend à la fois la part en capital inscrite en coût du risque, et la part en intérêts enregistrée en produit net bancaire. La charge totale du risque est donc de 5,5 M€ pour la première moitié de l'année 2013 contre 10,6 M€ sur tout l'exercice 2012 et 6,2 M€ pour le premier semestre 2012.

Ces éléments de risque sont analysés par type d'actif dans ce rapport de gestion au chapitre traitant du risque de crédit.

Résultat net

Au résultat d'exploitation, il convient de déduire les pertes enregistrées lors des ventes d'actifs. Les cessions de titres du secteur international ont réduit le résultat de 22 M€ au premier semestre 2013, charge en partie compensée par des gains réalisés lors des rachats puis annulations d'obligations foncières.

Après déduction de l'impôt sur les sociétés qui tient compte du choix, pris en 2010, de comptabiliser les impôts différés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le premier semestre 2013 est de 62 M€ ; il était de 133 M€ pour l'exercice 2012 et de 57 M€ sur le premier semestre 2012.

6. Analyse du risque de crédit

En termes de risque de crédit, trois grandes catégories d'actifs peuvent être identifiées et répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de la qualité de ces investissements :

- les prêts du secteur aidé ou concurrentiel, accordés à des personnes physiques ou à des professionnels relevant majoritairement du Secteur public. Y sont assimilés les billets hypothécaires et les prêts garantis par application de l'article L. 211-38 du fait de leur sous-jacent présentant les mêmes caractéristiques de risque que les prêts hypothécaires ou publics détenus en direct ;
- les titres du Secteur public et les parts de titrisation, qui font l'objet d'une notation externe par des organismes agréés ; les actifs des fonds sont alors constitués, de par la loi, à hauteur de 90 % au moins, de prêts ou d'expositions répondant aux critères d'éligibilité de détention par une société de crédit foncier ;
- les valeurs de remplacement constituées de placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe. Pour la Compagnie de Financement Foncier, ce compartiment est composé principalement de prêts à moins de 2 mois accordés à des entités du Groupe BPCE, créances dont au moins 80 % est sécurisé par un portefeuille d'actifs apporté en garantie.

L'analyse du risque de crédit est également développée dans le rapport sur la gestion des risques du présent document, avec notamment une segmentation de la clientèle et une répartition par notation de type bâlois.

Analyse globale

En synthèse sur le portefeuille constituant le « *core business* » de la Compagnie de Financement Foncier, composé des prêts du secteur concurrentiel et du portefeuille de titres et parts de titrisation, les principaux indicateurs de risque de crédit montrent une légère dégradation sur le premier semestre 2013 tout en demeurant à des niveaux très faibles en valeur absolue.

Analyse de l'ensemble du secteur concurrentiel

	30/06/13				31/12/12			
	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Charge du risque en bp	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Charge du risque en bp
Prêts aux particuliers et assimilés	40 865	805	2,0 %	1,2	41 976	711	1,7 %	2,5
- dont billets hypothécaires et parts de titrisation	13 266				14 523			
Expositions sur des personnes publiques	33 061				38 824	1		
- dont titres et parts de titrisation	16 636				18 870			
Prêts à l'immobilier social	1 987	13	0,7 %	3,4	2 098	4	0,2 %	- 0,4
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	8	4	55,9 %	105,7	7	4	51,4 %	138,1
TOTAL	75 922	824	1,1 %	0,7	82 905	720	0,9 %	1,3

NB: par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

Les encours douteux et la charge du risque demeurent concentrés dans le secteur des prêts aux particuliers, les risques observés sur les autres secteurs restant très marginaux. Les pourcentages affichés sur les prêts à l'immobilier commercial sont non significatifs car ils traduisent simplement le caractère extinctif de cet encours et son faible montant.

L'augmentation des encours douteux observée sur les prêts aux particuliers entraîne un accroissement du taux de douteux à 1,1 % à la fin du premier semestre 2013 contre 0,9 % en début d'année, les pourcentages constatés restant toutefois à des niveaux de risque limités.

La charge du risque, qui comprend la part en intérêts et capital, toujours très réduite, est comparable à celle de l'exercice précédent: 0,7 point de base au 30 juin 2013 contre 1,3 point de base pour l'année entière 2012.

Ces résultats se déclinent dans chacun des grands secteurs d'activité selon leur nature: portefeuille de prêts et assimilés situés en France, portefeuille de créances sur l'international.

Prêts et assimilés

L'ensemble des prêts accordés en France, produits à l'origine par le Crédit Foncier, représente plus de la moitié du bilan de la Compagnie de Financement Foncier et leur part relative de l'actif global augmente du fait du recentrage de l'activité du groupe sur les expositions en France.

Retraité des placements à très court terme auprès de la Banque de France de 3,7 Md€ au 31 décembre 2012 qui sont enregistrés en « prêts aux personnes publiques », l'encours de ce portefeuille est resté stable à près de 55 Md€.

Les tableaux ci-dessous permettent de préciser les observations faites sur l'ensemble du portefeuille « core business » et d'ajouter à l'analyse les prêts du secteur aidé.

Indicateurs de risque sur les encours de prêts et assimilés

Au 30/06/13	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
SECTEUR AIDÉ (EXTINCTIF)	474,1	0,9 %	105,2	22,2 %			0,1
SECTEUR CONCURRENTIEL	54 895,6	99,1 %	823,7	1,5 %	160,4	0,3 %	44,1
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	36 475,2	65,9 %	805,5	2,2 %	157,6	0,4 %	42,0
- dont billets hypothécaires	8 875,9	16,0 %					
- dont prêts FGAS	11 638,6	21,0 %	372,5	3,2 %			
- dont autres prêts hypothécaires	15 960,7	28,8 %	433,0	2,7 %	157,6	1,0 %	42,0
Prêts aux personnes publiques	16 425,3	29,7 %	0,5				
Prêts à l'immobilier social	1 987,2	3,6 %	13,3	0,7 %	0,6		0,6
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	7,9		4,4	55,9 %	2,1	26,3 %	1,5
TOTAL	55 369,7	100,0 %	929,0	1,7 %	160,4	0,3 %	44,2

Au 31/12/12	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
SECTEUR AIDÉ (EXTINCTIF)	540,9	0,9 %	113,8	21,0 %			0,1
SECTEUR CONCURRENTIEL	58 787,2	99,1 %	720,1	1,2 %	118,1	0,2 %	39,2
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	36 727,6	61,9 %	711,4	1,9 %	115,4	0,3 %	37,8
- dont billets hypothécaires	9 275,5	15,6 %					
- dont prêts FGAS	11 214,4	18,9 %	327,9	2,9 %			
- dont autres prêts hypothécaires	16 237,8	27,4 %	383,5	2,4 %	115,4	0,7 %	37,8
Prêts aux personnes publiques	19 954,8	33,6 %	1,2				
Prêts à l'immobilier social	2 097,5	3,5 %	3,8	0,2 %	0,8		0,4
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	7,3		3,8	51,4 %	1,9	26,7 %	1,0
TOTAL	59 328,1	100,0 %	834,0	1,4 %	118,1	0,2 %	39,3

Les secteurs qui peuvent apparaître comme les plus risqués car présentant un pourcentage élevé d'encours douteux, soit le secteur aidé et celui de l'immobilier commercial, sont en fait non significatifs. D'une part, ces secteurs sont extinctifs ce qui a pour effet mécanique d'accroître leur proportion d'encours douteux dans le temps. D'autre part, le risque de perte finale du secteur aidé est pris en charge par l'État. Enfin, les encours d'immobilier commercial sont devenus marginaux.

En fait, le portefeuille le plus sensible est constitué des prêts hypothécaires aux particuliers sans garantie complémentaire de l'État (c'est-à-dire hors prêts aidés et hors prêts garantis par le FGAS) qui représentent un encours de 16 Md€ au 30 juin 2013 et sur lequel est observée une relative augmentation du risque avec 2,7 % des encours douteux contre 2,4 % six mois plus tôt.

Le montant des provisions a été ajusté en conséquence et représente près de 10 % de l'encours douteux de cette catégorie à fin juin 2013, soit un niveau proche de celui constaté au 31 décembre 2012.

Analyse de la charge du risque

	1 ^{er} semestre 2013			Année 2012		
	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base
SECTEUR AIDÉ (EXTINCTIF)	474,1	0,04	0,9	540,9	- 0,05	- 1,0
SECTEUR CONCURRENTIEL	54 895,6	5,50	1,0	58 787,2	10,67	1,8
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	36 475,2	4,76	1,3	36 727,6	10,67	2,9
Prêts aux personnes publiques	16 425,3	- 0,02		19 954,8	- 0,02	
Prêts à l'immobilier social	1 987,2	0,67	3,4	2 097,5	- 0,08	- 0,4
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	7,9	0,08	105,7	7,3	0,10	138,1
TOTAL	55 369,7	5,54	1,0	59 328,1	10,62	1,8

NB: par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

Sur l'ensemble des prêts, la charge du risque reste très faible: 5,5 M€ au 30 juin 2013 soit 1 point de base rapporté à l'encours global; elle était de 1,8 point de base pour l'année 2012. Sur les seuls prêts aux particuliers, la charge du risque a évolué favorablement: 1,3 point de base sur 6 mois en 2013 contre 2,9 points de base sur l'année précédente.

La charge du risque sur le semestre est principalement constituée de dotations nettes aux provisions et dépréciations (5,1 M€); les pertes non couvertes (1,4 M€) étant en grande partie compensées par des récupérations sur créances amorties (1,0 M€).

Titres et parts de titrisation

Cette catégorie est composée de:

- parts *senior* de titrisation ayant des sous-jacents de deux natures différentes: créances hypothécaires (RMBS) pour un encours de 4,4 Md€ à fin juin 2013 et fonds de créances bénéficiant de garanties publiques pour un montant de 5,2 Md€ à la même date;
- titres émis ou garantis par des entités publiques, essentiellement étrangères, d'un encours de 11,5 Md€ au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2013, comme aux arrêts comptables précédents, aucun actif de cette catégorie n'est classé en encours douteux et ce portefeuille d'investissement ne fait l'objet d'aucune provision.

Les cessions du semestre ont porté exclusivement sur cette catégorie d'actifs qui regroupe pour l'essentiel, toutes les expositions à l'international de la Compagnie de Financement Foncier; son encours est ainsi passé de 24 Md€ au 31 décembre 2012 à 21 Md€ au 30 juin 2013.

Le portefeuille de RMBS représente 4,4 Md€ au 30 juin 2013 contre 5,2 Md€ au 31 décembre 2012; il est réparti sur cinq pays européens (Italie, Espagne, Portugal, Pays-Bas et Allemagne), avec toutefois une plus forte représentativité de l'Italie qui totalise 2,0 Md€.

Les notes de ces produits financiers étant corrélées avec celle du souverain, indépendamment de la qualité intrinsèque de l'actif des fonds, la notation des parts de titrisation européennes a fortement évolué au cours des dernières années. Au 30 juin 2013, le portefeuille de RMBS regroupe des parts bénéficiant du premier échelon de qualité de crédit (au-dessus de AA-) à hauteur de 2,4 Md€, avec parmi elles 0,6 Md€ de parts notées 2 fois AAA et pour le solde, soit 2 Md€, des parts relevant du deuxième échelon de qualité de crédit (A+ ou A-).

Par ailleurs, le Crédit Foncier s'est engagé par convention à compenser les conséquences pour sa société de crédit foncier d'une baisse de notes en dessous du second échelon de qualité de crédit (notes inférieures à A-) sur une partie du portefeuille de titrisation hypothécaire; au 30 juin 2013, un encours de 1,2 Md€ bénéficie de cette protection supplémentaire.

Les autres parts de titrisation, d'un encours de 5,2 Md€ au 30 juin 2013 contre 6,5 Md€ au 31 décembre 2012, bénéficient de la garantie d'un État. Il s'agit :

- de 2,5 Md€ de titrisation de prêts aux étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'État fédéral à hauteur de 98 % au moins des capitaux restant dûs, notés AAA en grande majorité ;
- de 2,2 Md€ de titrisation de créances hypothécaires résidentielles aux Pays-Bas garanties par NHG (organisme équivalent au FGAS en France) principalement du premier échelon de qualité de crédit ;
- de 0,4 Md€ de titrisation de créances de santé italiennes dont le risque est également couvert soit par l'État italien, soit par une région italienne. Sur le plan prudentiel, ces titres ont été reclassés en organisme de placement collectif depuis fin 2012.

Les titres d'entités publiques, d'un montant de 11,5 Md€ au 30 juin 2013 contre 12,3 Md€ au 31 décembre 2012, regroupent les titres émis par des collectivités territoriales étrangères et les dettes souveraines, seul un encours de 0,4 Md€ est investi en France.

Les investissements les plus importants sont situés en Italie (2,5 Md€), aux États-Unis (2,3 Md€), au Japon (1,6 Md€), en Allemagne (1,0 Md€) et en Espagne (1,0 Md€).

Les notations de ce portefeuille ont évolué avec celles des États ; au 30 juin 2013, 38 % des encours relèvent du premier échelon de qualité de crédit, 26 % du deuxième échelon, 29 % du troisième échelon et d'échelon inférieur pour le solde.

7. Analyse des risques financiers

Risque de taux et de change

Au cours du premier semestre 2013, les activités d'acquisition et d'émission de la Compagnie de Financement Foncier ont fait l'objet d'opérations de couverture en taux et en change nécessaires conformément à ses règles de gestion.

De même, la Compagnie de Financement Foncier a conclu quelques opérations de macro-couverture pour maintenir la position de taux sur la durée restante des encours dans les étroites limites qu'elle s'est engagée à respecter.

À l'inverse, les opérations de restructuration du portefeuille de produits dérivés ont entraîné une forte baisse de son encours en 2012 et 2013.

Au final au 30 juin 2013, les encours d'instruments financiers de micro- et macro-couverture s'élèvent à 84 Md€ de *swaps* de taux et 35 Md€ de *swaps* de devises ; ils étaient respectivement de 89 Md€ et 41 Md€ fin 2012 et de 102 Md€ et 47 Md€ au 30 juin 2012.

Risque de liquidité

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au cours du premier semestre 2013, la Compagnie de Financement Foncier s'étant engagée à toujours maintenir une trésorerie disponible lui permettant de faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant un an, sans ressources nouvelles.

Au 30 juin 2013, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 12,3 Md€ enregistrée en valeurs de remplacement et investie principalement, à hauteur de 10,1 Md€, en prêts d'une durée de moins de 2 mois accordés à BPCE et garantis par un portefeuille d'actifs de 8,2 Md€.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume très important d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2013, les encours ainsi mobilisables atteignent 43 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 7 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 10 Md€ de titres ;
- et 26 Md€ de prêts hypothécaires aux particuliers répondant aux critères définis par la Banque de France après la décision de la BCE le 9 février 2012 d'élargir de façon temporaire et sur base nationale les conditions permettant à une créance d'être acceptée en garantie des opérations de financement de l'Eurosystème.

Au 30 juin 2013, seulement 1,2 Md€ était ainsi mobilisé, pour un apport de liquidité de 1 Md€. Compte tenu du volume d'actifs éligibles et après de prudentes estimations de décote, le financement supplémentaire pouvant être apporté par la BCE peut être estimé à 16 Md€, tout en maintenant le ratio de surdimensionnement au-dessus de sa limite réglementaire de 102 %.

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment du bon adossement en liquidité de son bilan, ce que montre notamment le faible écart entre les durations de l'actif et du passif ; au 30 juin 2013, ces durations s'établissent respectivement à 6,7 et 7,3 ans, très voisines de celles observées fin 2012 qui étaient de 6,6 et 7,0 ans.

Rapport financier

Comptes individuels semestriels



Bilan	22
Hors-bilan	23
Compte de résultat	23
Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier	24
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013	55

Bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes	ACTIF	30/06/13	30/06/12	31/12/12
	Caisse et banques centrales	18 672	19 333	3 705 503
1	Prêts et créances sur les établissements de crédit	18 469 367	23 219 400	18 244 086
	- À vue	1 826 220	2 317 429	216 953
	- À terme	16 643 147	20 901 971	18 027 133
2	Opérations avec la clientèle	40 238 427	40 483 224	41 343 429
	- Autres concours à la clientèle	40 238 427	40 483 224	41 343 429
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	29 927 723	40 346 211	33 418 447
	Immobilisations incorporelles et corporelles			
4	Autres actifs	153 427	68 992	5 603
5	Comptes de régularisation	3 238 638	2 964 241	4 065 221
	TOTAL DE L'ACTIF	92 046 254	107 101 402	100 782 289

Cf. notes	PASSIF	30/06/13	30/06/12	31/12/12
	Banques centrales			
6	Dettes envers les établissements de crédit	3 781 847	5 925 202	3 853 303
	- À vue		61 214	22 141
	- À terme	3 781 847	5 863 988	3 831 162
7	Opérations avec la clientèle	15 595	6 689	19 805
	- À vue	15 595	6 689	19 805
8	Dettes représentées par un titre	77 379 032	89 181 493	84 594 979
	- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	151 084	151 533	153 932
	- Emprunts obligataires (obligations foncières)	77 227 949	89 029 960	84 441 047
9	Autres passifs	3 174 903	4 285 012	4 641 898
10	Comptes de régularisation	2 410 695	2 433 943	2 342 426
11	Provisions	16 151	10 636	15 384
12	Dettes subordonnées	3 467 478	3 469 535	3 450 137
	Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000
13	Capitaux propres hors FRBG	1 780 552	1 768 891	1 844 356
	- Capital souscrit	1 187 460	1 187 460	1 187 460
	- Primes d'émission	343 002	343 002	343 002
	- Réserves	101 997	95 367	95 367
	- Provisions réglementées et subventions d'investissement			
	- Report à nouveau	86 472	85 946	85 946
	- Résultat en instance d'affectation			
	- Résultat de la période	61 622	57 116	132 581
	TOTAL DU PASSIF	92 046 254	107 101 402	100 782 289

Hors-bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes	30/06/13	30/06/12	31/12/12
14 ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement			
- Engagements en faveur d'établissements de crédit		3 000 000	
- Engagements en faveur de la clientèle	2 466 216	2 956 962	1 808 158
- Autres valeurs affectées en garantie	1 522 474	4 954 439	1 585 009
Engagements de garantie			
- Engagements en faveur d'établissements de crédit			
- Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements sur titres			
- Autres engagements donnés		130 000	
15 ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
- Engagements reçus d'établissements de crédit	3 330 028	6 924 377	4 106 460
- Autres valeurs reçues en garantie du groupe	21 781 590	24 941 691	23 126 518
Engagements de garantie			
- Engagements reçus d'établissements de crédit	6 944 487	10 056 690	7 216 584
- Engagements reçus de la clientèle	34 003 240	33 727 526	34 322 018
Engagements sur titres	35 257		
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES			
16 - Achats et ventes de devises	35 071 500	46 521 261	40 678 758
17 - Autres instruments financiers	87 130 263	105 024 816	92 252 489

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Cf. notes	30/06/13	30/06/12	31/12/12
18 Intérêts et produits assimilés	2 057 299	2 557 588	5 099 457
18 Intérêts et charges assimilées	- 1 902 039	- 2 272 180	- 4 649 350
MARGE NETTE D'INTÉRÊTS	155 260	285 407	450 107
19 Commissions produits	20 551	15 966	29 581
19 Commissions charges	- 1 840	- 3 242	- 5 124
20 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	- 44	864	- 577
21 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement		- 2 898	1 087
22 Autres produits d'exploitation bancaire	99	316	399
22 Autres charges d'exploitation bancaire	- 488	- 374	- 350
PRODUIT NET BANCAIRE	173 539	296 039	475 123
23 Frais de personnel	- 100	- 102	- 191
23 Impôts et taxes	- 7 856	- 10 413	- 19 928
23 Services extérieurs et autres charges	- 41 529	- 41 536	- 84 145
Amortissements			
<i>Total frais généraux</i>	<i>- 49 485</i>	<i>- 52 051</i>	<i>- 104 263</i>
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	124 054	243 988	370 860
24 Coût du risque	- 5 657	- 5 424	- 10 699
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	118 397	238 564	360 161
25 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 22 170	- 143 608	- 140 371
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	96 227	94 956	219 790
Résultat exceptionnel			
26 Impôt sur les bénéfices	- 34 605	- 37 840	- 87 209
RÉSULTAT NET	61 622	57 116	132 581
Résultat par action ⁽¹⁾ (en €)	0,83	0,77	1,79
Résultat dilué par action (en €)	0,83	0,77	1,79

⁽¹⁾ Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions de l'exercice 2013. L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels annuels.

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. Cadre général

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier.

C'est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en date du 23 juillet 1999. À ce titre, elle applique le règlement 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. Faits significatifs du semestre

2.1. Activité courante

Au cours du premier semestre 2013, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 1 614,7 M€, créances rattachées incluses, auxquelles s'ajoutent 226,8 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Elle a également acheté une créance sur le Trésor pour 48,6 M€ (951,4 M€ de capitaux non débloqués).

Dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place plusieurs lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier, pour un total de 4 550 M€ au 30 juin 2013 et avec certaines Caisses d'Épargne pour un montant total au 30 juin 2013 de 107,8 M€. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, pour un montant au 30 juin 2013 qui s'élève à 10 100 M€, hors créances rattachées. Ces concours sont collatéralisés à hauteur de 80 %.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code monétaire et financier, s'élèvent à 12 271,8 M€.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 2 965 M€ d'obligations foncières au cours du premier semestre 2013, dans la limite du programme annuel d'émission. Elle a également souscrit des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (*pool 3G*). L'encours total de ce financement s'élève à 1 000 M€ au 30 juin 2013, comme au 31 décembre 2012.

2.2. Expositions internationales

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, initié en 2011, le groupe Crédit Foncier a poursuivi les opérations de réduction de ses expositions internationales, en arrêtant la production nouvelle sur ce secteur et en procédant à la cession de plusieurs lignes de titres assortie, le cas échéant, d'un rachat et de l'annulation d'obligations foncières émises, éléments d'actif et de passif qui figurent pour l'essentiel au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Les cessions de titres portent sur un encours de 2 121,5 M€ et concernent des titres du Secteur public international ainsi que des parts de fonds communs de titrisation.

Ces cessions ainsi que la résiliation des *swaps* de couverture associés ont dégagé des moins-values pour un montant net avant impôt de 22,2 M€ au premier semestre 2013 contre 143,6 M€ au premier semestre 2012 enregistrées dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Corrélativement à ces opérations de diminution d'actif, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi le rachat d'une partie de ses propres obligations émises sur le marché. Ces titres rachetés sur le marché secondaire, d'un montant de 721,9 M€, contre-valeur au jour du rachat, ont été annulés, diminuant d'autant le refinancement obligataire. Les surcotes/décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. Les gains ou pertes de résiliations des couvertures associées aux émissions annulées ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

L'impact net en résultat, avant impôts, de ces rachats sur le premier semestre 2013 est un gain de 15,3 M€ contre un gain de 124,4 M€ au premier semestre 2012.

Avec les moins-values dégagées par les cessions, le résultat des opérations de « *deleveraging* » du premier semestre 2013 s'élève donc à - 6,9 M€.

2.3. Cession de parts de titrisations

La Compagnie de Financement Foncier a mis en place avec sa maison mère en 2008 une convention visant à compenser l'impact d'une baisse de pondération, au sens de l'article 9 du règlement CRBF 99-10 sur les sociétés de crédit foncier, d'un portefeuille de parts de titrisation en cas de dégradation de leur notation en dessous d'un certain niveau.

En application de cette convention, la Compagnie de Financement Foncier a cédé à la valeur comptable à sa maison mère plusieurs lignes de parts de titrisation classées originellement en « Titres d'investissement ». Ces cessions s'élèvent à 216,9 M€.

2.4. Opérations de restructuration du hors-bilan

Afin de répondre au double objectif de réduire la taille du hors-bilan pour minimiser le niveau des fonds propres alloués aux dérivés d'une part, et de limiter les expositions vis-à-vis des contreparties, d'autre part, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à plusieurs opérations de restructuration de dérivés de taux avec des contreparties externes.

Ainsi, plusieurs opérations de *swaps* de couverture de taux réalisées avec des contreparties externes ont été annulées pour un montant total de 933 M€. La Compagnie de Financement Foncier a perçu un net de soultes de 34,9 M€.

L'ensemble de ces soultes de résiliation ainsi que le solde non amorti, à la date de résiliation, des soultes d'origine sont étalés et rapportés au résultat selon la durée de vie des sous-jacents dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2013, n'est intervenu entre la date de clôture et le 28 août 2013, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des normes comptables. Par application du règlement n° 91-01 du CRBF modifié par les règlements n° 2010-08 de l'ANC et n° 2001-02 du CRC et de la recommandation n° 2001-R.02, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

4.2. Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes du premier semestre 2013.

4.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

Note 1 : prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Créances à vue sur les établissements de crédit	1 826 220	2 317 429	216 953
Comptes ordinaires débiteurs	1 354 606	70 365	216 950
Comptes et prêts au jour le jour	300 000	2 247 000	
Valeurs non imputées (à vue)	171 611	33	3
Créances rattachées	3	31	
Créances à terme sur les établissements de crédit	16 643 147	20 901 971	18 027 133
Comptes et prêts à terme	1 870 679	3 438 288	1 675 749
Créances garanties par des valeurs reçues en pension ⁽²⁾	14 757 800	17 456 856	16 323 118
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	14 668	6 827	28 266
Créances douteuses			
Montant brut des prêts et créances	18 469 367	23 219 400	18 244 086
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses			
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ⁽¹⁾	18 469 367	23 219 400	18 244 086
⁽¹⁾ dont secteur aidé	218	396	284
DÉTAIL DES CRÉANCES À TERME (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à terme			
- dont opérations groupe	335 498	48 162	48 413
- dont opérations hors groupe	1 535 181	3 390 126	1 627 336
Créances garanties par des valeurs reçues en pension			
- dont opérations groupe ⁽²⁾	14 757 800	17 456 856	16 323 118
- dont opérations hors groupe			
Créances rattachées			
- dont opérations groupe			
- dont opérations hors groupe	14 668	6 827	28 266
Créances groupe	15 093 298	17 505 018	16 371 531
Créances hors groupe	1 549 848	3 396 953	1 655 602
TOTAL	16 643 147	20 901 971	18 027 133
DÉTAIL DES CRÉANCES À VUE (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à vue			
- dont opérations groupe	1 245 051	51 273	213 253
- dont opérations hors groupe	409 555	2 266 091	3 697
Créances rattachées			
- dont opérations groupe			
- dont opérations hors groupe	3	31	
Valeurs non imputées			
- dont opérations groupe (au palier Crédit Foncier)			
- dont opérations hors groupe	171 611	33	3
Créances groupe	1 245 051	51 273	213 253
Créances hors groupe	581 169	2 266 155	3 700
TOTAL	1 826 220	2 317 429	216 953

⁽²⁾ BCTG émis par des entités du Groupe BPCE, parties des valeurs de remplacement, et créances SPT remises en garantie par L. 211-38.

Note 1 bis : répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/13		30/06/12	31/12/12
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
CRÉANCES À TERME				
Refinancement habitat aidé	218		218	396
Refinancement habitat concurrentiel	605		605	855
Personnes publiques	1 540 183		1 540 183	3 395 702
Financements structurés				
Autres prêts aux établissements de crédit ⁽¹⁾	15 102 140		15 102 140	17 505 018
Créances à terme douteuses				
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	16 643 147		16 643 147	20 901 971
<i>⁽¹⁾ dont : BCTG sous L. 211-38, parties des valeurs de remplacement, avec BPCE</i>			10 100 000	14 000 000
<i>Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec Crédit Foncier</i>			4 550 000	3 330 000
<i>Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec des Caisses d'Épargne</i>			107 800	114 400
<i>Fonds dédiés</i>			335 166	47 937
<i>Créances rattachées et autres</i>			9 174	12 681

Note 2 : prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	30/06/13	30/06/12	31/12/12	30/06/13	30/06/12	31/12/12	30/06/13	30/06/12	31/12/12	30/06/13	30/06/12	31/12/12
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS												
CONCOURS À LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	39 338 746	39 745 763	40 534 546	928 958	764 592	833 988	29 278	27 131	25 105	40 238 427	40 483 224	41 343 429
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	1 355 666	1 588 134	2 067 140							1 355 666	1 588 134	2 067 140
Crédits à l'équipement ⁽³⁾	8 055 047	8 703 510	8 351 579	780	746	751	282	243	280	8 055 545	8 704 014	8 352 050
Crédits à l'habitat	29 733 639	29 199 676	29 890 953	925 312	760 163	829 429	27 828	25 809	23 700	30 631 123	29 934 030	30 696 681
Autres crédits à la clientèle	6 255	45 837	41 998	226	1 453	1 489	1 168	1 079	1 125	5 313	46 210	42 362
Valeurs non imputées												
Prêts subordonnés												
Créances rattachées	188 139	208 606	182 876	2 640	2 230	2 319				190 780	210 836	185 195
TOTAL GÉNÉRAL ^{(1) (4)}	39 338 746	39 745 763	40 534 546	928 958	764 592	833 988	29 278	27 131	25 105	40 238 427	40 483 224	41 343 429
<i>⁽¹⁾ dont secteur aidé</i>	<i>368 633</i>	<i>488 591</i>	<i>426 776</i>	<i>105 216</i>	<i>126 075</i>	<i>113 840</i>	<i>82</i>	<i>89</i>	<i>80</i>	<i>473 766</i>	<i>614 577</i>	<i>540 535</i>
<i>dont secteur concurrentiel</i>	<i>38 970 114</i>	<i>39 257 172</i>	<i>40 107 770</i>	<i>823 742</i>	<i>638 517</i>	<i>720 148</i>	<i>29 196</i>	<i>27 042</i>	<i>25 025</i>	<i>39 764 660</i>	<i>39 868 647</i>	<i>40 802 893</i>

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 196,5 M€ au 30 juin 2013.

NB : la Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle.

⁽²⁾ En 2007, la société a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis ClB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 1 356 M€ au 30 juin 2013, contre 2 021 M€ au 31 décembre 2012 et 1 588 M€ à fin juin 2012.

⁽³⁾ Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.

⁽⁴⁾ Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque centrale se montent à 6 813 M€ au 30 juin 2013 en capitaux restant dus.

Note 2 bis a: dépréciations et provisions constituées en couverture de risque crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/11	Dotations	Reprises	31/12/12	Dotations	Reprises	Mvts divers	30/06/13
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit ⁽¹⁾	24 001	11 766	- 10 662	25 105	15 510	- 11 337		29 278
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	6 572	7 662	- 53	14 181	1 766	- 1 000		14 947
TOTAL	30 573	19 428	- 10 715	39 286	17 276	- 12 337		44 225

⁽¹⁾ Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

Note 2 bis b: surcotes – décotes sur créances acquises

(en milliers d'euros)

	31/12/11	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/12	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/13
CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT							
Surcotes	89 434		- 10 359	79 075		- 5 130	73 945
Décotes							
Net	89 434		- 10 359	79 075		- 5 130	73 945
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE							
Surcotes	486 253	192 018	- 79 228	599 043	108 813	- 45 141	662 715
Décotes	- 888 864	- 99 592	145 623	- 842 833	- 1 014	32 806	- 811 041
Net	- 402 611	92 426	66 395	- 243 790	107 799	- 12 335	- 148 326
TOTAL	- 313 177	92 426	56 036	- 164 715	107 799	- 17 465	- 74 381

Note 2 ter: répartition des encours de crédit clientèle

(en milliers d'euros)

	30/06/13		30/06/12	31/12/12	
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET		
Particuliers	25 532 065		25 532 065	24 731 083	25 542 632
- Secteur aidé	139 870		139 870	225 818	181 519
- Habitat concurrentiel	25 391 787		25 391 787	24 504 817	25 360 688
- Autres	408		408	448	425
Entrepreneurs individuels	1 410 360		1 410 360	1 384 267	1 390 443
- Secteur aidé	8 703		8 703	13 576	10 788
- Habitat concurrentiel	1 401 657		1 401 657	1 370 691	1 379 655
- Autres					
Secteur public territorial et souverains	9 261 386		9 261 386	10 221 124	10 306 014
- Secteur aidé	63 844		63 844	73 117	68 154
- Habitat concurrentiel	309 334		309 334	334 986	322 712
- Autres	8 888 208		8 888 208	9 813 021	9 915 148
Opérateurs sociaux	2 450 365		2 450 365	2 696 796	2 599 866
- Secteur aidé	145 090		145 090	165 463	157 162
- Habitat concurrentiel	2 239 155		2 239 155	2 462 872	2 373 428
- Autres	66 120		66 120	68 461	69 276
Investisseurs immobiliers	5 434		5 434	7 437	5 536
- Secteur aidé	1 931		1 931	2 595	1 980
- Habitat concurrentiel	3 503		3 503	4 660	3 432
- Autres				182	124
Financements structurés	679 108		679 108	703 522	689 013
- Secteur aidé	9 189		9 189	7 634	6 888
- Transports					
- Grands projets	660 002		660 002	673 848	663 923
- Autres	9 917		9 917	22 040	18 202
Autres	28		28	1 534	1 042
- Secteur aidé	5		5	388	285
- Habitat concurrentiel	23		23	291	27
- Autres				855	730
Sous-total créances clientèle	39 338 746		39 338 746	39 745 763	40 534 546
CRÉANCES DOUTEUSES	928 958	29 278	899 680	737 461	808 883
dont secteur aidé	105 216	82	105 134	125 986	113 760
dont secteur concurrentiel	823 742	29 196	794 546	611 475	695 123
TOTAL CRÉANCES CLIENTÈLE ⁽¹⁾	40 267 704	29 278	40 238 426	40 483 224	41 343 429
⁽¹⁾ dont secteur aidé	473 848	82	473 766	614 577	540 536
dont secteur concurrentiel	39 793 856	29 196	39 764 660	39 868 647	40 802 893

Note 2 quater: tableau de répartition des encours douteux de crédit

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2013	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET
Particuliers	786 962	25 307	761 655	146 853	20 218	126 635
- Habitat aidé	17 584	43	17 541			
- Habitat concurrentiel	769 233	25 143	744 090	146 733	20 098	126 635
- Autres	145	121	24	120	120	
Entrepreneurs individuels	41 162	2 509	38 653	10 794	2 085	8 709
- Habitat aidé	5 046		5 046			
- Habitat concurrentiel	36 084	2 502	33 582	10 786	2 083	8 703
- Autres	32	7	25	8	2	6
Secteur public territorial et souverains	941	1	940			
- Habitat aidé	450		450			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	491	1	490			
Opérateurs sociaux	11 854	327	11 527	88	47	41
- Habitat aidé						
- Habitat concurrentiel	11 151	312	10 839	88	47	41
- Autres	703	15	688			
Investisseurs immobiliers	85 143	871	84 272	2 090	804	1 286
- Habitat aidé	80 697	39	80 658			
- Habitat concurrentiel	3 942	710	3 232	1 590	682	908
- Autres	504	122	382	500	122	378
Financements structurés	2 896	263	2 633	561	244	317
- Habitat aidé	1 439		1 439			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 457	263	1 194	561	244	317
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	928 958	29 278	899 680	160 386	23 398	136 988
⁽¹⁾ dont secteur aidé	105 216	82	105 134			
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	823 742	29 196	794 546	160 386	23 398	136 988

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 372,5 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2012	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET
Particuliers	632 926	23 140	609 786	66 192	16 659	49 533
- Secteur aidé	35 098	43	35 055			
- Habitat concurrentiel	596 256	21 936	574 320	64 645	15 498	49 147
- Autres	1 572	1 161	411	1 547	1 161	386
Entrepreneurs individuels	37 256	2 241	35 015	6 592	1 858	4 734
- Secteur aidé	6 032		6 032			
- Habitat concurrentiel	31 209	2 238	28 971	6 583	1 856	4 727
- Autres	15	3	12	9	2	7
Secteur public territorial et souverains	1 659	10	1 649			
- Secteur aidé	524		524			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 135	10	1 125			
Opérateurs sociaux	4 443	98	4 345	84	48	36
- Secteur aidé	433		433			
- Habitat concurrentiel	3 716	88	3 628	84	48	36
- Autres	294	10	284			
Investisseurs immobiliers	85 029	765	84 264	1 391	581	810
- Secteur aidé	83 052	46	83 006			
- Habitat concurrentiel	1 473	597	876	1 387	581	806
- Autres	504	122	382	4		4
Financements structurés	3 279	877	2 402	639	217	422
- Secteur aidé	936		936			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	2 343	877	1 466	639	217	422
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	764 592	27 131	737 461	74 898	19 363	55 535
⁽¹⁾ dont secteur aidé	126 075	89	125 986			
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	638 517	27 042	611 475	74 898	19 363	55 535

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 294,6 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2012	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET
Particuliers	704 876	21 631	683 245	107 147	20 144	87 003
- Habitat aidé	25 242	42	25 200			
- Habitat concurrentiel	678 026	20 347	657 679	105 563	18 902	86 661
- Autres	1 608	1 242	366	1 584	1 242	342
Entrepreneurs individuels	37 021	2 258	34 763	8 208	1 946	6 262
- Habitat aidé	5 293		5 293			
- Habitat concurrentiel	31 713	2 256	29 457	8 199	1 944	6 255
- Autres	15	2	13	9	2	7
Secteur public territorial et souverains	1 583	16	1 567			
- Habitat aidé	385		385			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 198	16	1 182			
Opérateurs sociaux	2 250	119	2 131	86	50	36
- Habitat aidé						
- Habitat concurrentiel	2 054	117	1 937	86	50	36
- Autres	196	2	194			
Investisseurs immobiliers	85 137	798	84 339	1 949	746	1 203
- Habitat aidé	81 379	38	81 341			
- Habitat concurrentiel	3 254	638	2 616	1 445	624	821
- Autres	504	122	382	504	122	382
Financements structurés	3 121	283	2 838	751	251	500
- Habitat aidé	1 541		1 541			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 580	283	1 297	751	251	500
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	833 988	25 105	808 883	118 141	23 137	95 004
⁽¹⁾ dont secteur aidé	113 840	80	113 760			
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	720 148	25 025	695 123	118 141	23 137	95 004

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 327,9 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

Note 3: titres de placement et d'investissement

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Titres de placement ⁽¹⁾	8 902 069	10 159 977	9 301 157
Obligations ⁽⁴⁾	25 341	75 805	25 462
Titres du marché interbancaire (billets hypothécaires) ⁽⁴⁾	8 865 000	10 061 500	9 263 000
Titres de créances négociables			
Créances rattachées	11 728	22 672	12 695
Montants bruts	8 902 069	10 159 977	9 301 157
Dépréciations sur titres de placement à revenu fixe		- 22 660	
TITRES DE PLACEMENT MONTANTS NETS	8 902 069	10 137 317	9 301 157
TITRES D'INVESTISSEMENT ⁽²⁾	21 025 654	30 208 894	24 117 290
Obligations ⁽⁴⁾	11 305 757	13 719 484	12 157 135
Parts de titrisation ^{(4) (6)}	9 550 418	16 300 165	11 786 278
Dépréciations sur titres d'investissement		- 25 000	
Créances rattachées	169 479	214 245	173 877
TOTAL PORTEFEUILLE PLACEMENT + INVESTISSEMENT ⁽³⁾	29 927 723	40 346 211	33 418 447

⁽¹⁾ Au 30 juin 2013, la valeur de marché des titres obligataires de placement cotés se monte à 25 341 K€ dont 386 K€ de plus-values latentes (avant swaps).

⁽²⁾ Aucune moins-value latente n'a été comptabilisée au 30 juin 2013 concernant les titres d'investissement (données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation »).

⁽³⁾ Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

⁽⁴⁾ dont:

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Titres cotés	16 798 753	23 995 271	19 629 728
Titres non cotés	12 947 763	16 139 023	13 602 147
TOTAL	29 746 516	40 134 294	33 231 875

⁽⁶⁾ dont 418,7 M€ de parts de fonds communs italiens non considérées comme des parts de titrisation au sens prudentiel.

En application de l'instruction CB 94-07, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente un montant de 20 686 M€, hors créances rattachées.

Au cours du premier semestre 2013, aucun reclassement en titres d'investissement n'a été effectué.

Au 30 juin 2013, les expositions sur les États ayant fait l'objet d'un plan de soutien par l'Union européenne (Grèce, Irlande, Portugal, Chypre) sont les suivantes:

(en millions d'euros)

Pays	Nominal	Valeur comptable hors ICNE	Juste valeur hors ICNE
Irlande	135	135	146,7
Chypre	50	50	32,3

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au risque souverain sur les autres pays est recensée par ailleurs dans le rapport sur la gestion des risques (cf. p. 70).

Note 3 bis: surcotes – décotes

(en milliers d'euros)

Au 30/06/13	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
TITRES DE PLACEMENT			
Obligations	25 341	25 341	
Autres titres à revenu fixe	8 865 000	8 865 000	
TITRES D'INVESTISSEMENT			
Obligations	11 305 757	11 282 860	- 22 897
Autres titres à revenu fixe	9 550 418	9 565 656	15 238

Note 3 ter: immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Brut au 31/12/11	Acquisi- tions	Cessions/ Rembour- sements ⁽¹⁾	Reclas- sements	Variation surcotes- décotes	Variation cours de change	Brut au 31/12/12	Acquisi- tions	Cessions/ Rembour- sements ⁽¹⁾	Reclas- sements	Variation surcotes- décotes	Variation cours de change	Brut au 30/06/13
Titres d'investis- sissement	31 666 236	31 061	- 7 412 026		10 951	- 352 809	23 943 413		- 2 833 707		- 2 022	- 251 509	20 856 175
TOTAL	31 666 236	31 061	- 7 412 026		10 951	- 352 809	23 943 413		- 2 833 707		- 2 022	- 251 509	20 856 175
Créances rattachées	240 970						173 877				- 4 454	56	169 479
TOTAL GÉNÉRAL	31 907 206	31 061	- 7 412 026		10 951	- 352 809	24 117 290		- 2 833 707		- 6 476	- 251 453	21 025 654

⁽¹⁾ Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par la réglementation (CRBF 90-01) notamment dans les cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur ou de contraintes réglementaires.

Note 4: autres actifs

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Instruments conditionnels achetés	1 058	2 106	1 518
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		860	
Débiteurs divers	152 369	3 211	4 085
- <i>Deposits</i> versés sur opérations de collatéralisation			
- Autres dépôts et cautionnements	22	22	22
- Créances d'intégration fiscale	151 349		
- Autres débiteurs divers	998	3 189	4 063
Compte spécial de bonification		62 815	
TOTAL	153 427	68 992	5 603

Note 5: comptes de régularisation – actif

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir	350 018	425 956	387 728
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	350 018	425 956	387 728
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	1 072 329	645 727	1 125 682
Soulttes de <i>swaps</i> payées à étaler	1 068 499	645 327	1 125 594
Autres charges constatées d'avance	3 830	400	88
Produits à recevoir	1 102 642	1 401 558	1 582 496
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (<i>swaps</i>)	1 100 198	1 397 710	1 578 842
Autres produits à recevoir	2 444	3 848	3 654
Autres comptes de régularisation actif	713 649	491 001	969 314
Domiciliations à encaisser	214 613	107 416	211 308
Actif d'impôts différés ⁽¹⁾	298 447	141 799	322 006
Comptes d'ajustement devises ⁽²⁾			56 037
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	200 590	241 786	379 964
TOTAL	3 238 638	2 964 241	4 065 221

⁽¹⁾ Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne laissent pas présager d'incertitude quant à leur utilisation.

⁽²⁾ Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 16). Une rubrique similaire figure en note 10.

⁽³⁾ Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier: 44 407 K€ au 30 juin 2013 contre 29 317 K€ au 30 juin 2012 et 96 063 K€ au 31 décembre 2012.

Note 5 bis : charges à répartir

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
PRIMES D'ÉMISSION OU DE REMBOURSEMENT			
Dettes représentées par un titre			
Obligations foncières			
- Secteur aidé	666	1 253	957
- Secteur non aidé	349 353	424 703	386 771
Titres des créances négociables (BMTN)			
Total des primes d'émission ou de remboursement	350 018	425 956	387 728
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	350 018	425 956	387 728

Note 6 : dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Dettes à vue sur les établissements de crédit		61 214	22 141
Comptes à vue des établissements de crédit			125
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit		50 000	
Autres sommes dues aux établissements de crédit		11 213	22 016
Dettes rattachées		1	
Dettes à terme sur les établissements de crédit	3 781 847	5 863 988	3 831 162
Emprunts et comptes à terme ⁽¹⁾	3 148 624	5 233 607	3 201 507
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	597 829	597 829	597 829
Dettes rattachées	35 395	32 552	31 827
TOTAL	3 781 847	5 925 202	3 853 303

Détail des dettes à vue (groupe/hors groupe)		61 214	22 141
dont groupe		50 978	882
- Autres sommes dues aux établissements de crédit		978	882
- Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit		50 000	
- Dettes rattachées		1	
dont hors groupe		10 236	21 259
- Autres sommes dues aux établissements de crédit		10 236	21 259
Détail des dettes à terme (groupe/hors groupe)	3 781 847	5 863 988	3 831 162
dont groupe	2 726 705	4 791 120	2 763 524
- Emprunts et comptes à terme	2 128 265	4 191 692	2 164 938
- Titres donnés en pension livrée	598 440	599 429	598 587
dont hors groupe	1 055 143	1 072 868	1 067 638
- Refinancement Banque de France (pool 3G)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Autres emprunts à terme	41 551	65 894	56 730
- Titres donnés en pension livrée			
- Dettes rattachées	13 592	6 974	10 908
TOTAL DETTES GROUPE	2 726 704	4 842 099	2 764 406
TOTAL DETTES HORS GROUPE	1 055 143	1 083 103	1 088 897
TOTAL GÉNÉRAL	3 781 847	5 925 202	3 853 303
⁽¹⁾ dont secteur aidé	21 355	20 526	22 128

Note 7 : dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS			
Autres comptes à vue et comptes à terme	15 595	6 689	19 805
Autres sommes dues	15 595	6 689	19 805
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
TOTAL	15 595	6 689	19 805

Note 8 : dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	1 084	1 533	3 932
TCN et dettes rattachées	151 084	151 533	153 932
Obligations foncières ⁽¹⁾	75 716 224	87 491 226	82 456 423
Dettes rattachées	1 511 725	1 538 734	1 984 624
Emprunts obligataires et dettes rattachées	77 227 949	89 029 960	84 441 047
TOTAL	77 379 032	89 181 493	84 594 979
⁽¹⁾ dont secteur aidé	58 329	92 960	61 267

Comprenant un montant de 50 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier (« privilège » des obligations foncières).

Note 9 : autres passifs

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Instruments conditionnels vendus			
Créditeurs divers	3 083 763	4 053 992	4 545 512
Deposits reçus sur opérations de collatéralisation	3 009 573	3 828 920	4 450 353
Appels de marge sur opérations de pension			
Dettes fournisseurs			
Dettes d'intégration fiscale ⁽¹⁾		62 964	59 220
Autres dettes fiscales et sociales	173	186	18
Autres créditeurs divers	74 017	161 923	29 564
Compte spécial de bonification			6 357
Fonds publics affectés ⁽²⁾	91 140	231 020	96 386
TOTAL	3 174 903	4 285 012	4 641 898
⁽¹⁾ Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier		62 964	59 220
⁽²⁾ dont secteur aidé	54 966	186 737	55 823

Note 10 : comptes de régularisation – passif

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Comptes d'encaissement	1 168	552	3 433
Produits constatés d'avance	1 535 643	1 301 989	1 654 933
Plus-values de cession de créances aux FCT constatées d'avance			
Subventions PAS et anciens PTZ	161 695	254 022	181 737
Souffertes de swaps perçues à étaler	1 223 490	893 295	1 344 035
Autres produits constatés d'avance	150 458	154 672	129 161
Charges à payer	555 061	931 981	580 208
Intérêts courus non échus sur dérivés (swaps)	544 997	916 832	567 208
Autres charges à payer	10 064	15 149	13 000
Autres comptes de régularisation passif	318 823	199 421	103 852
Prélèvements externes			
Comptes d'ajustement devises ⁽¹⁾	87 803	88 600	19 678
Divers	231 020	110 821	84 174
TOTAL	2 410 695	2 433 943	2 342 426

⁽¹⁾ Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 16). Une rubrique similaire figure en note 5.

Note 11 : provisions

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Provisions pour risques de contrepartie	14 948	9 432	14 181
Provisions pour risques potentiels sur encours sains	14 948	9 432	14 181
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges	1 203	1 203	1 203
Litiges sur les dossiers des « particuliers »	1 203	1 203	1 203
Litiges fiscaux			
Autres litiges			
Autres provisions			
Autres provisions			
TOTAL	16 151	10 636	15 384

	31/12/12	Dotations	Mouvements 2013		Autres mouvements	30/06/13
			Utilisées	Non utilisées		
Mouvements de la période						
Provisions pour risques de contrepartie	14 181	1 766		- 1 000		14 948
Provisions pour risques potentiels sur encours sains	14 181	1 766		- 1 000		14 948
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges	1 203					1 203
Litiges sur les dossiers des « particuliers »	1 203					1 203
Litiges fiscaux						
Autres litiges						
Autres provisions						
Autres provisions						
TOTAL	15 384	1 766		- 1 000		16 151

Note 12: dettes subordonnées

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Titres subordonnés remboursables ⁽¹⁾	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽²⁾	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Dettes rattachées	17 478	19 535	137
TOTAL	3 467 478	3 469 535	3 450 137

⁽¹⁾ Éligible au Tier-2 du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

⁽²⁾ Éligible au Tier-1 du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

a) Informations complémentaires

(en milliers d'euros)

	Devise d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montants N (nominaux)
DÉTTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à taux variable					
-Titres subordonnés remboursables « TSR » ⁽¹⁾	EUR	30/12/03	30/12/43	Euribor 3 mois + 0,5 %	2 100 000
-Titres super subordonnés à durée indéterminée	EUR	30/12/11		EONIA + 2,5 %	1 350 000
TOTAL					3 450 000

⁽¹⁾ Dont 2 Md€ émis le 28/12/07, assimilables à l'émission du 30 décembre 2003.

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

• Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du groupe Crédit Foncier. Ils sont éligibles au Tier-2 de la Compagnie de Financement Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son Groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

• Sur les titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI »

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation, après autorisation de l'ACP, soit dans le cadre d'une option de remboursement anticipé exerçable après cinq ans à compter de l'émission des titres et à chaque date de paiement des intérêts postérieure ou en cas de modifications fiscales ou réglementaires, soit par rachat des titres émis. Les titres sont éligibles au Tier-1 du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier. Les titres rachetés sont annulés.

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

- Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

- Sur les titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI »

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la Société et de respecter les ratios prudentiels, l'intérêt dû ne le sera que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€, mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas reporté sur les exercices suivants.

Le respect des ratios prudentiels impliquerait également une telle réduction, sans possibilité de report sur les exercices suivants des intérêts non versés à une date de paiement.

Note 13: évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	À nouveau 01/01/12	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/12	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 30/06/13
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social ⁽¹⁾	1 187 460				1 187 460				1 187 460
Primes d'apport ⁽¹⁾	343 002				343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	34 446	5 404			39 849	6 630			46 479
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées dont									
- Réserves réglementées de réévaluation									
- Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	85 704	242			85 946	86 472			86 472
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 706 129				1 711 775				1 718 931
Résultat de l'exercice avant répartition	108 064	- 108 064			132 581	- 132 581			61 622
Situation nette après résultat de l'exercice	1 814 193				1 844 356				1 780 552
Dividendes distribués		102 418				125 425			

	À nouveau 01/01/12	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/12	Affectations	Variations de provisions		Montant au 30/06/13
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	1 814 193				1 844 356				1 780 552

	À nouveau 01/01/12	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/12	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 30/06/13
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	1 834 193				1 864 356				1 800 552

⁽¹⁾ Le capital est composé de 74 216 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

Note 14: engagements donnés

(en milliers d'euros)

	30/06/13		30/06/12		31/12/12	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
Engagements de financement	205 579	2 260 637	3 166 423	2 790 539	155 329	1 652 829
Engagements secteur aidé						
Engagements hors groupe						
- Établissements de crédit						
- Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	205 579	2 260 637	3 166 423	2 790 539	155 329	1 652 829
Engagements hors groupe	205 579	2 260 637	166 423	2 790 539	155 329	1 652 829
- Clientèle ⁽²⁾	205 579	2 260 637	166 423	2 790 539	155 329	1 652 829
Engagements groupe			3 000 000			
- Établissements de crédit			3 000 000			
Engagements de garantie	1 522 474		4 954 439		1 585 009	
Engagements hors groupe	1 522 474		4 954 439		1 585 009	
- Autres valeurs affectées en garanties ⁽¹⁾	1 522 474		4 954 439		1 585 009	
Engagements sur titres			130 000			
- Autres engagements donnés			130 000			
TOTAL ⁽³⁾	3 988 690		11 041 401		3 393 167	

Les montants non débloqués représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place. Les autorisations nettes représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

⁽¹⁾ Ce poste représente les actifs et titres donnés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion globale des garanties, dont:

(en millions d'euros)	30/06/13	30/06/12	31/12/12
- Titres	966	1 220	1 022
- Créances	556	3 734	563

⁽²⁾ Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes:

(en millions d'euros)	30/06/13	30/06/12	31/12/12
- Lignes de trésorerie interactives			
- Secteur public territorial			
- Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	1 260	1 790	698
- État (primes d'épargne logement)	1 000	1 000	954

⁽³⁾ Dont engagements douteux
(en millions d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
	1	1	1

Note 15: engagements reçus

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Établissements de crédit ⁽¹⁾	330 028	3 924 377	1 106 460
Sous-total	330 028	3 924 377	1 106 460
ENGAGEMENTS GROUPE			
Garantie de rachat			
Établissements de crédit ⁽²⁾	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres valeurs reçues en garantie du groupe ⁽³⁾	21 781 590	24 941 691	23 126 518
Sous-total	24 781 590	27 941 691	26 126 518
TOTAL	25 111 618	31 866 068	27 232 978
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Établissements de crédit et assimilés ⁽⁴⁾	2 591 439	3 296 896	2 732 217
Clientèle ⁽⁵⁾	34 003 240	33 727 526	34 322 018
Sous-total	36 594 679	37 024 421	37 054 235
ENGAGEMENTS GROUPE ⁽⁶⁾	4 353 048	6 759 794	4 484 366
TOTAL	40 947 727	43 784 215	41 538 601
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
Autres titres à recevoir	35 257		
TOTAL	35 257		
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	66 094 602	75 650 283	68 771 580

⁽¹⁾ Les engagements de financement hors groupe représentent l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion globale des garanties dont le montant au 30 juin 2013 s'élève à 330 M€ contre 3 197,3 M€ au 30 juin 2012 et 412,1 M€ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, ce poste incluait également un engagement de rachat de parts de FCT pour 694,4 M€ dont les titres ont été cédés en avril 2013.

⁽²⁾ Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012.

⁽³⁾ Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place dans le cadre de prêts qui lui sont consentis dans le cadre, notamment, de l'article L. 211-38.

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
- Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38)	4 561 048	3 344 264	3 235 946
- Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 - BCTG)	8 242 813	11 777 733	10 515 859
- Garanties reçues des Caisses d'Épargne au titre de prêts SPT (L. 211-38)	111 736	118 713	109 898
- Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires	8 865 994	9 700 981	9 264 814
⁽⁴⁾ Dont principalement garanties reçues du Crédit Logement notés AA3/A+	173 052	301 160	191 717
- Garanties reçues de Créserfi	368 759	326 311	361 946
- Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	2 049 629	2 669 425	2 178 554

⁽⁵⁾ La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Ces garanties se ventilent comme suit:			
- Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé	578 734	799 441	727 074
- Garanties de la SFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État	11 764 523	10 258 843	11 300 637
- Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie	16 204 185	16 785 025	16 599 502
- Garanties accordées par des collectivités locales et divers	2 301 513	2 380 074	2 319 053
- Garanties de rehaussement de titres accordés par des États	3 154 284	3 504 142	3 375 752

⁽⁶⁾ Au 30 juin 2013, les engagements de garantie reçus du groupe comprennent une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'Ixis CIB pour 2 638 M€ contre 3 049 M€ au 30 juin 2012 et 2 794 M€ au 31 décembre 2012, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur une partie du portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deçà des seuils A-/A3/A-. Cette garantie s'élève au 30 juin 2013 à 1 171 M€ contre 3 535 M€ au 30 juin 2012 et 1 170 M€ au 31 décembre 2012.

Note 16 : opérations en devises

(en milliers d'euros)

	30/06/13		30/06/12		31/12/12	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme (montants nominaux) ⁽¹⁾	17 491 849	17 579 651	23 216 331	23 304 931	20 357 558	20 321 200
Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture	17 491 849	17 579 651	23 216 331	23 304 931	20 357 558	20 321 200
<i>Swaps financiers</i>						
Opérations de micro-couverture						
- <i>Secteur aidé</i>	58 329	80 945	92 960	121 418	61 267	80 945
- <i>Secteur concurrentiel</i>	17 433 519	17 498 706	23 123 371	23 183 512	20 296 291	20 240 254
Opérations de macro-couverture						
- <i>Secteur aidé</i>						
- <i>Secteur concurrentiel</i>						
Autres opérations à terme						
Opérations à terme (juste valeur) ⁽²⁾	- 499 938		- 949 478		- 618 410	
Opérations au comptant						
TOTAL DES OPÉRATIONS EN DEVISES	17 491 849	17 579 651	23 216 331	23 304 931	20 357 558	20 321 200
TOTAL	35 071 500		46 521 261		40 678 758	

⁽¹⁾ La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

⁽²⁾ Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

Note 17 : marchés à terme d'instruments financiers

(en milliers d'euros)

	30/06/13		30/06/12		31/12/12	
	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	2 829 915		3 006 968		2 895 460	
Opérations de micro-couverture						
- Achats						
- Ventes						
Opérations de macro-couverture						
- Achats	2 829 915		3 006 968		2 895 460	
- Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
- Achats						
- Ventes						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	40 331		31 693		21 338	
Opérations fermes (montants nominaux)	83 985 980	314 368	101 686 830	331 018	89 029 125	327 904
Opérations de micro-couverture	63 031 551	314 368	78 332 092	331 018	68 491 965	327 904
- Instruments de taux d'intérêt	63 031 551	314 368	78 332 092	331 018	68 491 965	327 904
- Instruments de cours de change						
- Autres instruments						
Opérations de macro-couverture	20 954 429		23 354 738		20 537 160	
- Instruments de taux d'intérêt	20 954 429		23 354 738		20 537 160	
- Instruments de cours de change						
- Autres instruments						
Autres opérations						
- Instruments de taux d'intérêt						
- Instruments de cours de change						
- Autres instruments						
Opérations fermes (juste valeur) ⁽³⁾	3 113 622	65 303	3 707 316	82 301	4 420 065	103 509
Opérations fermes et conditionnelles	86 815 895	314 368	104 693 798	331 018	91 924 584	327 904
TOTAL ⁽⁴⁾ (montants nominaux)	87 130 263		105 024 816		92 252 489	
TOTAL (juste valeur)	3 219 256		3 821 310		4 544 912	

⁽¹⁾ Contre-valeur euro des devises IN.

⁽²⁾ Contre-valeur euro des devises OUT.

⁽³⁾ Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

⁽⁴⁾ Il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.

Note 18 : intérêts, produits et charges assimilés

(en milliers d'euros)

	30/06/13			30/06/12	31/12/12
	PRODUITS	CHARGES	NET	NET	NET
Opérations interbancaires	42 623	- 46 597	- 3 974	62 021	41 066
Intérêts sur les comptes ordinaires	9		9	223	266
Intérêts sur opérations à terme	18 280	- 35 424	- 17 144	- 29 988	- 55 248
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur valeurs reçues en pension (BCTG – Billets à court terme garantis)	24 334		24 334	120 217	151 333
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée		- 1 476	- 1 476	- 4 694	- 7 384
Engagements de financement et de garantie					5 597
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de couverture		- 9 698	- 9 698	- 23 738	- 53 499
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	706 738	- 96 893	609 845	486 657	1 028 456
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	688 838		688 838	743 267	1 502 541
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	16 791		16 791	15 036	30 983
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	- 318		- 318	- 272	- 629
Intérêts sur gages espèces des FCT					
Autres produits et charges d'intérêts	1 270	- 3 557	- 2 287	-10 198	- 16 642
Produits sur engagements de financement et de garantie	38		38	378	564
Opérations de couverture		- 93 335	- 93 335	- 260 622	- 488 301
Pertes couvertes sur créances	- 82		- 82	- 181	- 952
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions ⁽¹⁾	199		199	- 750	891
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	1 285 872	- 1 513 903	- 228 030	- 85 376	- 191 969
Intérêts sur titres de placement	52 175		52 175	103 539	175 807
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement				- 1	- 2
Intérêts sur titres d'investissement	245 905		245 905	393 778	695 402
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	- 1 417		- 1 417	3 548	4 838
Intérêts sur BMTN émis		- 1 959	- 1 959	- 2 712	- 5 111
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis				- 650	- 650
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 1 511 944	- 1 511 944	- 1 706 801	- 3 493 999
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture	989 210		989 210	1 123 923	2 431 747
Dettes subordonnées		- 24 644	- 24 644	- 35 932	- 63 603
Charges sur Titres subordonnés à terme		- 24 644	- 24 644	- 35 932	- 63 603
Charges sur dettes subordonnées – établissements de crédit					
Charges sur dettes subordonnées – clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	22 066	- 220 002	- 197 937	- 141 962	- 363 843
Produits sur dettes constituées par des titres	19 923		19 923	26 934	52 294
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus/donnés sur titres		- 2 843	- 2 843	- 1 075	- 7 738
Autres produits et charges d'intérêts	2 143		2 143	4 710	7 919
Opérations de macro-couverture		- 217 160	- 217 160	- 172 529	- 416 317
Flux net des provisions ⁽¹⁾					
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS ⁽²⁾	2 057 299	- 1 902 039	155 260	285 407	450 107
⁽¹⁾ Total charge du risque figurant en MNI clientèle	199		199	- 750	891
⁽²⁾ dont secteur aidé	11 605	- 9 053	2 552	3 431	7 547

Note 19: commissions nettes

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (net)	- 9	- 10	- 17
Produits			
Charges	- 9	- 10	- 17
Commissions sur opérations avec la clientèle (net)	20 534	14 759	29 417
Produits	20 534	14 907	29 565
Charges		- 148	- 148
Commissions sur opérations sur titres (net)	- 1 422	- 1 881	- 3 940
Produits			
Charges	- 1 422	- 1 881	- 3 940
Autres commissions (net)	- 391	- 144	- 1 003
Produits	18	1 059	16
Charges	- 409	- 1 203	- 1 019
Total produits	20 551	15 966	29 581
Total charges	- 1 840	- 3 242	- 5 124
TOTAL COMMISSIONS NETTES ⁽¹⁾	18 712	12 724	24 457

⁽¹⁾ Le niveau des montants des commissions nettes sur opérations avec la clientèle constatés au 30 juin 2013 est lié à une augmentation des remboursements anticipés et donc des indemnités perçues.

Note 20: gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	- 44	864	1 338
Charges sur IFT fermes <i>trading</i>			
Produits sur IFT fermes <i>trading</i>			
Charges sur IFT conditionnels de taux <i>trading</i>			
Produits sur IFT conditionnels de taux <i>trading</i>			
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT – <i>trading</i>			
Reprise des provisions pour risques sur IFT – <i>trading</i>			
TOTAL GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	- 44	864	1 338

Note 21: gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Plus-values de cession			
Moins-values de cession ⁽¹⁾			- 18 675
Dotations aux provisions des VMP et FCT		- 3 130	
Reprises de provisions des VMP et FCT ⁽¹⁾		231	19 762
TOTAL GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT		- 2 898	1 087

⁽¹⁾ En 2012, les moins-values représentent la perte de cession sur les obligations AYT CEDULAS; moins-values compensées par les reprises de provisions constituées antérieurement.

Note 22 : autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	30/06/13			30/06/12	31/12/12
	PRODUITS	CHARGES	NET	NET	NET
Charges refacturées, produits rétrocedés, transferts de charges		- 313	- 313	- 139	- 156
Charges refacturées					
- Charges refacturées					
- Autres refacturations ou rétrocessions					
Produits rétrocedés		- 313	- 313	- 139	- 156
Transferts de charges					
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	99	- 176	- 76	82	205
Autres produits et charges divers d'exploitation (cf. détails)	99	- 176	- 76	82	205
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation (cf. détails)					
TOTAL	99	- 488	- 389	- 58	50

DÉTAILS					
Autres produits et charges divers d'exploitation	99	- 176	- 76	82	205
- Reversement exceptionnel du FGAS/cotisations flat					
- Passages à profits exceptionnels				200	200
- Autres produits divers d'exploitation	99		99	116	200
- Étalement des cotisations flat					
- Pertes sur intérêts reportés et PTR		- 6	- 6	- 4	- 9
- Passages à pertes exceptionnelles					
- Autres pertes couvertes par la provision pour litiges					
- Pertes non couvertes par la provision pour litiges					
- Autres charges diverses d'exploitation		- 170	- 170	- 230	- 185

Note 23: charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Total frais de personnel	- 100	- 102	- 191
Salaires et traitements	- 60	- 60	- 120
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	- 6	- 7	- 14
Autres charges sociales et fiscales	- 34	- 35	- 56
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
Total autres frais administratifs	- 49 385	- 51 949	- 104 072
Impôts et taxes	- 7 856	- 10 413	- 19 928
CET et CVAE	- 1 642	- 5 058	- 4 811
Contribution sociale de solidarité	- 2 790	- 2 818	- 6 296
Contribution aux frais de contrôle de l'ACP	- 380	- 470	- 940
Taxe systémique bancaire	- 2 876	- 1 866	- 7 464
Autres impôts et taxes	- 169	- 201	- 416
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	- 41 529	- 41 572	- 84 181
Locations			
Services extérieurs fournis par le groupe	- 39 713	- 39 232	- 79 109
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 1 531	- 2 015	- 4 318
Publicité	- 81	- 165	- 360
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements	- 7	- 9	- 26
Entretiens et réparations	- 4	- 4	- 4
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 193	- 148	- 363
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges			
Charges refacturées		36	36
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 49 485	- 52 051	- 104 263

NB: le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au titre du premier semestre 2013 s'élève à 60 K€.

Note 24 : coût du risque

(en milliers d'euros)

	30/06/13			30/06/12	31/12/12
	CHARGES	PRODUITS	NET	NET	NET
Dotations/reprises nettes sur opérations clientèle	- 13 524	8 268	- 5 256	- 5 426	- 10 581
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 11 757	7 268	- 4 489	- 2 566	- 2 972
Provisions liées à un risque de contrepartie	- 1 766	1 000	- 766	- 2 860	- 7 609
Provisions sectorielles					
Pertes et récupérations sur opérations clientèle	- 1 540	1 140	- 401	2	- 118
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 118	118			
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 1 423		- 1 423	- 1 431	- 3 783
Récupérations sur créances amorties		1 022	1 022	1 433	3 665
TOTAL COÛT DU RISQUE	- 15 064	9 408	- 5 657	- 5 424	- 10 699

Note 25 : gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Plus- ou moins-values de cessions des titres d'investissement	- 22 170	- 118 608	- 140 371
Dotations sur dépréciations titres d'investissement		- 25 000	
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
TOTAL GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	- 22 170	- 143 608	- 140 371

Note 26 : impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
COMPOSANTE DE LA CHARGE D'IMPÔT			
Charge (produit) d'impôt courant ⁽¹⁾	- 11 046	- 110 937	- 340 513
Charge (produit) d'impôt différé ⁽¹⁾	- 23 559	73 097	253 305
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux			
TOTAL	- 34 605	- 37 840	- 87 209

VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DE LA PÉRIODE			
Provisions non déductibles	632	1 577	- 323
Autres différences temporelles	- 24 191	71 520	253 628
TOTAL	- 23 559	73 097	253 305

⁽¹⁾ En 2012, l'accroissement de la charge d'impôt courant et du produit d'impôt différé était lié au traitement fiscal des soultes de résiliations comptabilisées au titre de la gestion dynamique du hors-bilan.

Note 27: opérations avec les entreprises liées et autres participations

(en milliers d'euros)

Au 30/06/13	Entreprises liées		Autres participations	TOTAL
	Groupe ⁽¹⁾	Hors groupe		
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	1 245 051			1 245 051
À terme	335 498			335 498
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension ⁽²⁾	14 766 642			14 766 642
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue				
À terme	2 128 265			2 128 265
Titres donnés en pension livrée	598 440			598 440
ENGAGEMENTS DONNÉS				
De financement				
De garantie				
ENGAGEMENTS REÇUS				
De financement	3 000 000			3 000 000
De garantie	3 934 198			3 934 198
Autres valeurs reçues en garantie ⁽³⁾	21 781 590			21 781 590
OPÉRATIONS SUR TITRES				
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽⁴⁾	8 940 451			8 940 451
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	3 467 478			3 467 478

⁽¹⁾ La notion de groupe retenue fait référence au périmètre de consolidation auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

La Société est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Crédit Foncier, lui-même consolidé par le Groupe BPCE. En conséquence, le groupe ainsi appréhendé représente l'ensemble des entités intégrées globalement et proportionnellement par le Groupe BPCE.

⁽²⁾ Dont BCTG émis par des entités du Groupe BPCE pour 10 100 M€, hors créances rattachées, parties des valeurs de remplacement, et prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38 pour un montant de 4 657,8 M€.⁽³⁾ Créances reçues en garanties des billets hypothécaires émis par le Crédit Foncier pour 8 866 M€ ou des prêts accordés au Groupe BPCE par L. 211-38 soit pour le financement du SPT pour 4 672,8 M€, soit au titre des BCTG pour 8 242,8 M€.⁽⁴⁾ Dont 8 865 M€ de billets hypothécaires, hors créances rattachées.

Note 28: état des positions de change

(en milliers d'euros)

Recommandation C.O.B. 89.01

Au 30/06/13	\$ australien	\$ canadien	\$ US	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint hongrois	\$ néo-zélandais	Couronne norvégienne	Couronne danoise	TOTAL
BILAN											
Actifs financiers	17 139	80 202	3 174 457	129 363	1 714 957	1 936 453	11	33	11 823	7	7 064 445
Passifs financiers	722 719	391 553	3 535 537	1 020 450	4 761 562	446 689			538 172		11 416 682
Différentiel bilan (I)	- 705 580	- 311 351	- 361 080	- 891 087	- 3 046 605	1 489 764	11	33	- 526 349	7	- 4 352 237
HORS-BILAN											
Engagements reçus	705 666	440 426	4 609 953	1 423 601	5 797 111	1 098 662			526 349		14 601 768
Engagements donnés		129 065	4 248 883	532 561	2 750 287	2 588 390					10 249 186
Différentiel hors-bilan (II)	705 666	311 361	361 070	891 040	3 046 824	- 1 489 728			526 349		4 352 582
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	86	10	- 10	- 47	219	36	11	33		7	345

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

Position de change: seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.

Note 29 : état des positions – risque de liquidité

(en milliers d'euros)

Recommandation C.O.B. 89.01

Au 30/06/13	Durée résiduelle					TOTAL ⁽²⁾
	< 3 mois	3M<D<6M	6M<D<1A	1A<D<5A	> 5 ans	
BILAN						
Actifs financiers ⁽¹⁾	11 633 254	1 167 399	1 584 220	22 634 929	48 489 349	85 509 151
Créances sur les établissements de crédit	10 761 543	22 479	13 293	2 685 609	3 145 554	16 628 478
Créances sur la clientèle	650 867	695 057	1 076 699	8 213 145	28 498 389	39 134 157
Obligations et autres titres à revenu fixe	220 844	449 863	494 228	11 736 175	16 845 406	29 746 516
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	1 883 848	1 411 549	6 726 291	32 675 346	39 015 643	81 712 677
Dettes envers les établissements de crédit	541 683	660 929	42 045	1 254 685	1 247 111	3 746 453
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	1 342 165	750 620	6 684 246	31 420 661	35 668 532	75 866 224
- Bons de caisse						
- Titres du marché interbancaire						
- Titres des créances négociables					150 000	150 000
- Obligations	1 342 165	750 620	6 684 246	31 420 661	35 518 532	75 716 224
- Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					2 100 000	2 100 000
Différentiel bilan (I)	9 749 406	- 244 150	- 5 142 071	- 10 040 417	9 473 706	3 796 474
HORS-BILAN						
Engagements donnés			2 465 359			2 465 359
Engagements reçus	330 028			3 000 000		3 330 028
Différentiel hors-bilan (II)	330 028		- 2 465 359	3 000 000		864 669
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	10 079 434	- 244 150	- 7 607 430	- 7 040 417	9 473 706	4 661 143
Positions conditionnelles	51 525	1 500	44 500	49 900	2 682 490	2 829 915

⁽¹⁾ Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 16,5 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne (BCE); auxquels s'ajoutent 26,2 Md€ de créances répondant aux critères définis par la Banque de France, au titre du dispositif provisoire et approuvé par la BCE le 9 février 2012.

⁽²⁾ La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 30: Tableau des flux de trésorerie

I – Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte: le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires: dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat sont neutres: paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent:

- l'acquisition de prêts éligibles;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent:

- les dividendes versés en numéraire;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

II – Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	61 622	57 116	132 581
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	4 173	3 130	1 104
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement		2 899	- 19 762
Dotations nettes aux provisions/crédits	766	2 861	7 609
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 43 256	- 669 987	- 397 909
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	2 299 875	- 1 558 501	446 850
Flux de trésorerie sur titres de placement	398 121	- 823 399	25 443
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	3 188 537	2 114 031	7 693 011
Flux sur autres actifs	107 841	153 997	- 261 788
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 79 234	1 017 903	- 1 040 155
Émissions nettes d'emprunts	- 6 740 199	- 274 571	- 5 309 374
Flux sur autres passifs	- 1 321 996	887 144	1 323 186
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	- 2 123 750	912 623	2 600 796
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Flux liés à la cession de :			
- Actifs financiers			
- Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
- Actifs financiers			
- Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés			
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement			
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 2 123 750	912 623	2 600 796
- Trésorerie à l'ouverture	3 922 453	1 424 075	1 424 075
- Trésorerie à la clôture	1 673 278	2 336 698	3 922 453
Net	- 2 249 175	912 623	2 498 378
- Caisse : dépôts en Banque de France	18 672	19 333	3 705 503
- Créances à vue établissements de crédit ⁽¹⁾	1 654 606	2 317 365	216 950
TOTAL	1 673 278	2 336 698	3 922 453
⁽¹⁾ Dont : BPCE	1 245 046	51 268	213 248
Prêt JJ Banque de France		2 247 000	

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013

Période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris La Défense, le 29 août 2013

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-François DANDÉ

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 29 août 2013

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Baptiste DESCHRYVER

Associé

Rapport financier

Attestation du responsable



Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité ci-joint (pages 3 à 5) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Signé à Charenton-le-Pont, le 29 août 2013

Le Directeur général délégué de la Compagnie de Financement Foncier
Sandrine GUÉRIN

Rapport de gestion des risques



Préambule	60
Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques	60
Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres	66
La gestion des risques de crédit et de contrepartie	68
Techniques de réduction des risques	81
<i>Reporting G7</i>	83
Les risques de marché et de gestion de bilan	84
Les risques opérationnels	87
Le risque de règlement	88
Le risque de non-conformité	89

1. Préambule

Par volonté de transparence financière et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre dans son Document de référence et son actualisation un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et Bâle II. Le rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la cohérence comptable est assurée par la Direction des risques du Crédit Foncier.

2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de *trading*, ce qui l'immunise contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations, et par conséquent contre toute difficulté née en dehors de ses propres actifs.

La Compagnie de Financement Foncier est potentiellement exposée à deux types de risques principaux :

- les risques de crédit ;
- les risques financiers (ALM).

Les risques opérationnels sont portés essentiellement par le Crédit Foncier (cf. partie 8).

La politique des risques du groupe Crédit Foncier constitue le cadre de référence en matière de sélection, de suivi, de surveillance et de pilotage des risques. Elle structure également le développement des activités de la Compagnie de Financement Foncier, dans un modèle qui sécurise sa rentabilité, ses fonds propres et ses créanciers, au premier rang desquels on trouve les porteurs de ses obligations foncières.

2.1. Transposition du régime prudentiel applicable aux sociétés de crédit foncier

En qualité d'établissement de crédit agréé comme société financière et société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier effectue des opérations spécialisées portant sur un objet exclusif : l'octroi ou l'acquisition d'actifs garantis par des hypothèques de premier rang ou portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elles. Au-delà des sécurités apportées par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est dotée de règles de gestion strictes qui permettent d'optimiser la qualité de ses actifs et d'améliorer encore son profil de risques (AAA/Aaa/AAA) ⁽¹⁾.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 91).

2.2. Organisation des filières risques, conformité et coordination des contrôles permanents

Le Pôle risques et conformité du Crédit Foncier, qui assure la prestation de service en matière de contrôle interne et de conformité pour la Compagnie de Financement Foncier, est composé de la Direction des risques (DRI), de la Direction de la conformité, de la Coordination du contrôle permanent, qui a intégré la Sécurité des systèmes d'information (SSI), et le Plan de continuité d'activité (PCA). Le Pôle est placé sous l'autorité d'un Directeur général adjoint du Crédit Foncier. Le Responsable de la conformité est également le Responsable de la conformité des services d'investissement (RCSI) et est déclaré comme tel à l'AMF.

La Direction de la conformité inclut la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes.

⁽¹⁾ Le 18 juillet 2013, la Compagnie de Financement Foncier a été placée en *negative credit watch* suite à la dégradation de la France par Fitch Ratings.

Le Pôle risques et conformité du Crédit Foncier s'insère dans le dispositif risques du Groupe BPCE. La Compagnie de Financement Foncier s'appuie sur le dispositif et l'organisation des filières mis en place au Crédit Foncier.

2.2.1. Organisation de la filière risques du groupe Crédit Foncier

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 92).

2.2.2. Organisation de la filière conformité du groupe Crédit Foncier

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 94).

2.2.3. Organisation de la filière coordination des contrôles permanents du groupe Crédit Foncier

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 94).

2.2.4. Organisation de la filière plan de continuité d'activité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 94).

2.2.5. Organisation de la filière sécurité des systèmes d'information

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 95).

2.3. Système d'information et cohérence des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle II, la Direction des risques s'assure de la cohérence comptable des informations alimentant l'outil de pilotage des risques. Les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sont pleinement intégrées dans ce dispositif de cohérence.

Les établissements du Groupe BPCE doivent ainsi s'assurer que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire groupe font l'objet d'un traitement de cohérence comptable au moins trimestriel. Un nouveau dispositif a été déployé sur le périmètre des opérations commerciales et sur les opérations financières depuis 2012.

2.4. Procédure de sélection, de mesure et de surveillance des risques

Le dispositif de sélection des créances de la Compagnie de Financement Foncier s'effectue en deux étapes :

- sélection par le Crédit Foncier lors de son processus d'octroi ;
- processus d'acquisition, au travers du filtre d'achat par la Compagnie de Financement Foncier, des créances auprès du Crédit Foncier.

2.4.1. Dispositif de sélection des créances par le Crédit Foncier

2.4.1.1. Dispositif général de sélection et de suivi des engagements au niveau du Crédit Foncier

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 96).

2.4.1.2. Évaluation du risque de crédit

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 96).

2.4.1.2.1. Dispositif de contre-analyse

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 96).

2.4.1.2.2. Dispositif de notation

Chaque contrepartie doit être notée selon une méthodologie de notation interne ou externe adaptée à la classe d'actif dans laquelle elle intervient.

2.4.1.2.2.1. Particuliers

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 96).

2.4.1.2.2.2. Opérateurs publics et internationaux

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 97).

2.4.2. Critères d'éligibilité à la société de crédit foncier et filtre d'achat ou de mobilisation

Le processus d'acquisition des actifs effectué par la Compagnie de Financement Foncier reste très prudent et complète un dispositif d'octroi au Crédit Foncier menant déjà à des actifs de qualité.

2.4.2.1. Particuliers

La Compagnie de Financement Foncier peut acquérir des prêts :

- ayant pour objet l'accession à la propriété et, plus modérément, au logement locatif ; elle s'interdit le financement des biens commerciaux ;
- et présentant une sûreté hypothécaire de premier rang ou équivalent.

L'origination des créances s'effectue en quasi-totalité par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier a toutefois la possibilité d'acquérir des prêts auprès d'autres établissements de crédit. Le mode opératoire de sélection des créances décrit ci-après dans le cas du Crédit Foncier est alors adapté en conséquence.

Après origination par le Crédit Foncier, selon la politique des risques et les règles de recevabilité en vigueur, la Compagnie de Financement Foncier sélectionne les prêts éligibles suivant des critères définis (éventuellement après une période d'observation, en fonction du type d'opération, de la localisation...) présentant un risque de défaut inférieur à un certain seuil et en fait l'acquisition.

Dans le cadre des projets bâlois en lien avec le Groupe BPCE, les moteurs de notation d'octroi et d'encours des prêts aux particuliers ont fait l'objet d'une évolution améliorant la pertinence des classes de risques. Les échelles de notation ont été affinées et varient de 0 à 10 pour les créances saines contre 0 à 9 auparavant. En conséquence, le filtre d'achat a été ajusté tout en maintenant le même niveau de qualité des créances acquises par la Compagnie de Financement Foncier.

Pour plus de détail, se reporter à la partie 4.1.3.1.1.3 (p. 74) qui fait l'objet d'un pro forma.

Sur l'accession

Critères d'éligibilité à la Compagnie de Financement Foncier et filtre d'achat

Note d'encours mensuelle				Non notée
3 à 7		8, 9, 10, CX, DX, RX ⁽¹⁾		
Note d'octroi				
0 à 5	6 à 9			
Âge				
	Note d'encours	≤ 4 ans	> 4 ans	Non cessible
Cessible	3, 4, 5	Cessible	Cessible	Non cessible
	Autres que 3, 4, 5	Non cessible	Cessible	

⁽¹⁾ Note d'encours mensuelle DX pour les engagements douteux, CX pour les engagements au contentieux et RX pour les engagements au surendettement.

Sur le locatif

Critères d'éligibilité à la Compagnie de Financement Foncier et filtre d'achat

Note d'encours mensuelle				Non notée
5 à 7		8, 9, 10, CX, DX, RX ⁽¹⁾		
Note d'octroi				
0 à 5	6 à 9			
Âge				
	Note d'encours	≤ 4 ans	> 4 ans	Non cessible
Cessible	5	Cessible	Cessible	Non cessible
	Autres que 5	Non cessible	Cessible	

⁽¹⁾ Note d'encours mensuelle DX pour les engagements douteux, CX pour les engagements au contentieux et RX pour les engagements au surendettement.

Sur le périmètre de la succursale belge

Les créances originées par la succursale du Crédit Foncier en Belgique sont mobilisées sous forme de billets hypothécaires.

Critères d'éligibilité à la Compagnie de Financement Foncier et filtre de mobilisation

Note d'encours mensuelle				Non notée
0 à 8		9, CX, DX, RX ⁽¹⁾		
Âge des prêts				
≤ 1 an		> 1 an		
Note d'octroi				
0 à 2	3 à 9		Mobilisable	Non mobilisable
Mobilisable	Non mobilisable			Non mobilisable

⁽¹⁾ Note d'encours mensuelle DX pour les engagements douteux, CX pour les engagements au contentieux et RX pour les engagements au surendettement.

En complément du filtre lié à la notation, les garanties éligibles sont :

- les hypothèques de premier rang ou assimilées ;
- la garantie d'État de la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) ;
- plus marginalement, la caution de Crédit Logement, société financière notée A+ par les agences de notation.

Les quotités appliquées à la valeur hypothécaire permettent de déterminer l'encours de prêt qui peut être financé par des ressources privilégiées :

- 100 % pour les garanties SGFGAS ;
- 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et bénéficiant d'une hypothèque de premier rang ou une sûreté d'effet équivalent ;
- 60 % pour les autres (relevant essentiellement de l'immobilier social).

2.4.2.2. Opérateurs publics en France

Les critères d'acquisition par la Compagnie de Financement Foncier de créances du Secteur public territorial en France (SPT) sont basés sur la notation interne BPCE (E-Local).

Cette notation prend en compte les caractéristiques intrinsèques de l'emprunteur (budget, niveau de dette, qualité de crédit, etc.).

Les moins bonnes notes (8 et 9) sont systématiquement écartées de la sélection.

2.4.2.3. Secteur public international

La Compagnie de Financement Foncier présente des expositions sur des contreparties internationales répondant aux exigences d'éligibilité du Code monétaire et financier. Avant l'arrêt de la production au cours de l'année 2011 (le portefeuille est désormais en gestion extinctive), la sélection à l'octroi était concentrée sur des contreparties bénéficiant de notations dans la tranche supérieure, très majoritairement située en *step* 1 (> AA-).

2.4.3. Attributions des limites de crédit

Le système de limites de la Compagnie de Financement Foncier reprend les mêmes niveaux que ceux du Groupe BPCE, déclinés au Crédit Foncier, notamment des limites individuelles.

Les entités du Groupe BPCE doivent respecter, à leur niveau, des limites concernant leurs opérations, déterminant des règles de dispersion des risques dans les portefeuilles et dans le cadre des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques.

Validées par le Comité des risques, ces limites individuelles – instruites et proposées par la Direction des risques – font l'objet d'une actualisation, d'un contrôle, d'un suivi et de divers *reportings* à l'initiative de la Direction des risques. Celles-ci sont suivies en vision groupe Crédit Foncier. Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une limite de 20 % de son total bilan sur sa maison mère, le Crédit Foncier. Le calcul pour cette limite est appliqué sur l'assiette des expositions sur le Crédit Foncier réalisées en direct et sans garanties complémentaires (nantissement de portefeuilles de créances par exemple).

2.4.4. Gestion des dépassements de limites et procédure d'alerte

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 99).

2.4.5. La surveillance des risques

La surveillance est assurée au travers de deux dispositifs principaux :

- la revue trimestrielle des portefeuilles qui intervient pour s'assurer de la qualité globale des expositions et contrôler l'établissement de la charge de risque ;
- le suivi à fréquence *a minima* mensuelle des « affaires sensibles » pour la clientèle Personnes morales et *a minima* trimestrielle pour la clientèle des particuliers.

Des modalités spécifiques s'appliquent aux titrisations et aux produits structurés du Secteur public France.

Revue des portefeuilles

Des revues régulières sont menées pour évaluer la qualité des expositions. Ceci se traduit par un dispositif resserré d'analyse de la qualité des engagements entre les métiers et la Direction des risques. Cette analyse porte sur tous les engagements significatifs de la Compagnie de Financement Foncier.

Suivis des affaires sensibles

Ces suivis traitent des dossiers considérés par l'établissement comme difficiles ou pouvant faire l'objet de difficultés dans l'avenir, et décident notamment du classement des créances concernées ou de leurs modalités de gestion (sain/douteux/contentieux).

- Particuliers

Ce suivi est effectué au travers du Comité national des affaires sensibles (CNAS) qui se tient *a minima* trimestriellement et examine les dossiers sensibles et recommande éventuellement le provisionnement individuel.

- Personnes morales

Ce suivi est effectué par le biais de la *Watch List* du groupe Crédit Foncier. La *Watch List* est revue trimestriellement. Elle rassemble les contreparties devant faire l'objet d'une attention particulière en raison du risque potentiellement élevé qu'elles représentent. La *Watch List* porte sur des encours sains ou douteux, mais non gérés par le contentieux. Le placement sur la *Watch List* n'entraîne ni la suspension automatique des lignes de crédit, ni le déclassement en douteux de la contrepartie.

De plus, les dossiers en difficulté sont revus de manière plus fréquente dans les Comités des affaires sensibles.

Enfin, les dossiers au contentieux sont examinés également de manière trimestrielle, dans le cadre d'une revue spécifique.

- Secteur public France

Dans le cadre du suivi des produits structurés de la clientèle des Opérateurs publics, en liaison avec le Groupe BPCE, signataire de la charte GISSLER, le groupe Crédit Foncier réalise un suivi rapproché de ces opérations lui permettant d'anticiper les évolutions de marché sur ces transactions avec la clientèle concernée.

Plusieurs restructurations de créances ont fait l'objet d'une présentation en Comité national des engagements durant le premier semestre 2013.

- Titrisations

Les parts de RMBS détenues font l'objet d'un suivi au fil de l'eau par la Direction des risques et donnent lieu à la publication trimestrielle d'une revue approfondie du portefeuille. Sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, les opérations les plus sensibles sont classées en deux catégories : *Migration List* (opérations notées en dessous de A- ou pour lesquelles un risque de dégradation est pressenti) et *Watch List* (opérations notées en catégorie *Non Investment Grade* ou dont la qualité de crédit s'est significativement dégradée par rapport à l'origine traduisant soit un risque de perte finale soit une forte augmentation des exigences en fonds propres). Sur le périmètre des titrisations au bilan de la Compagnie de Financement Foncier, aucune position n'est inscrite en *Watch List* au 30 juin 2013.

2.4.6. Pilotage des risques

Le pilotage des risques intervient à quatre niveaux :

- surveillance consolidée des expositions, à partir desquelles sont établis et analysés les *reportings* internes et externes. Cette dernière repose sur une ségrégation claire des encours de la Compagnie de Financement Foncier effectuée dès l'enregistrement des opérations dans les systèmes. Cette surveillance est formalisée au Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier ;
- cartographie des risques et analyses prospectives des portefeuilles de crédit (*stress tests...*). Cette analyse donne lieu à des restitutions, notamment en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier ;
- établissement de la charge de risque de l'année et vérification de l'adéquation de la couverture des risques au profil de l'établissement. Les provisions sont ensuite validées par le Comité des provisions. Instance *a minima* trimestrielle, elle est présidée par la Direction générale du Crédit Foncier et valide les provisions individuelles ainsi que les provisions collectives. Elle approuve par ailleurs les méthodologies de calcul des provisions individuelles et collectives. Le périmètre couvert par ce Comité inclut les filiales, et donc la Compagnie de Financement Foncier ;
- suivi des fonds propres et ratios (cf. partie 3) en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier et présenté semestriellement en Comité de direction générale du Crédit Foncier.

3. Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres

3.1. Gestion du capital et des ratios réglementaires

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à sa triple notation AAA/Aaa/AAA.

Le calcul du ratio de solvabilité est effectué sur le périmètre social de la Compagnie de Financement Foncier. Depuis juin 2011, il est communiqué à titre informatif à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Composition des fonds propres

Les fonds propres sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF modifié et sont composés de trois grands ensembles :

- fonds propres de base (*Tier-1*) : les fonds propres de base sont calculés à partir des capitaux propres comptables ;
- fonds propres complémentaires (*Tier-2*) : il convient de distinguer les fonds propres complémentaires de premier niveau et les fonds propres complémentaires de deuxième niveau. Les fonds propres complémentaires de premier niveau incluent la part des éléments plafonnés en fonds propres de base dépassant les limites réglementaires. Les fonds propres complémentaires de second niveau sont composés de dettes subordonnées remboursables répondant aux conditions de l'article 4d du règlement précité. Ces fonds propres complémentaires, de second niveau, ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base ;
- déductions : la Compagnie de Financement Foncier n'ayant pas le droit, légalement, de détenir de participation sauf dérogation ⁽¹⁾, n'est soumise à aucune déduction de fonds propres.

Le montant de fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 4,4 Md€ au 30 juin 2013, dont 2,7 Md€ de fonds propres de base.

Ces derniers incluent les titres super subordonnés à caractère de fonds propres (dont la convention concernée a été autorisée par l'Autorité de contrôle prudentiel), dans la limite de 35 % des fonds propres de base. Désormais, la part excédentaire des titres super subordonnés ne pouvant être admise en fonds propres de base est incluse dans les fonds propres complémentaires de premier niveau.

Exigence de fonds propres

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle II. Les billets hypothécaires (BH) et les encours Secteur public territorial (SPT mobilisés en L. 211-38) sont traités par transparence, soit en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents apportés en garantie.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts produits par le Crédit Foncier et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

⁽¹⁾ Par ailleurs, en tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier ne peut pas détenir de titres de participation. Elle détient seulement une action de 15,24 € de la SGFGAS, ce qui lui permet d'acquiescer des prêts garantis par l'État, au titre de la SGFGAS. Cette participation a fait l'objet d'une autorisation spécifique du régulateur.

(en millions d'euros)

	30/06/13	31/12/12
EXIGENCES DE FONDS PROPRES	1 415	1 488
APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT	1 365	1 439
Catégories d'exposition hors titrisations	1 158	1 189
Administrations centrales et banques centrales	11	12
Établissements	310	302
Entreprises	34	34
Clientèle de détail	794	816
Actions	7	7
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	2	19
Positions de titrisation en approche standard	207	249
RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE STANDARD		
APPROCHE STANDARD DU RISQUE OPÉRATIONNEL	50	50

Ratios de solvabilité

Pour rappel, le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier est établi en méthode standard.

	30/06/13	31/12/12
Ratio de solvabilité	25,0 %	23,8 %
Ratio <i>Tier-1</i>	15,1 %	14,4 %

Source : COREP 30/06/13.

Au 30 juin 2013, le ratio de solvabilité s'élève à 25 %, en amélioration de 120 points de base par rapport au 31 décembre 2012. Le ratio *Tier-1* s'élève à 15,1 %, soit une amélioration de 70 points de base par rapport au 31 décembre 2012.

3.2. Gestion des ratios spécifiques

Au-delà de leurs obligations en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit foncier sont tenues de respecter des ratios et des limites qui leur sont propres et qui sont décrits dans les articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier. L'instruction de l'ACP n° 2008-05 définit les modalités de calcul des ratios spécifiques.

Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier contrôle les calculs de ces différents ratios et les atteste chaque semestre.

La Direction des risques du Crédit Foncier exerce un contrôle semestriel de second niveau sur ces différents indicateurs spécifiques.

Ratio de surdimensionnement

La loi (article L. 515-20) fait obligation à toute société de crédit foncier de maintenir un volume d'actifs pondérés supérieur à la dette bénéficiant du privilège.

Le ratio de surdimensionnement de la Compagnie de Financement Foncier s'établit au 30 juin 2013 à 113,4 %, niveau qui reste très largement supérieur au nouveau seuil réglementaire de 102 %. À fin 2012, ce ratio était de 113,7 %.

Ce ratio a toujours été supérieur à 108 % depuis la création de la Compagnie de Financement Foncier en 1999 et toujours sensiblement supérieur au seuil réglementaire.

Ratios de composition des actifs

Le ratio des valeurs de remplacement s'établit en rapportant les valeurs de remplacement à la valeur nominale du passif privilégié. Ces valeurs de remplacement sont constituées réglementairement (selon l'article L. 515-17 du Code monétaire et financier) de « valeurs suffisamment sûres et liquides » et représentent une partie de la trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier.

Les règles strictes de gestion de la Compagnie de Financement Foncier lui permettent de respecter à tout moment le plafond réglementaire de 15 % pour ce ratio.

Les autres actifs, tels que billets à ordre et prêts cautionnés, sont également limités réglementairement.

Composition des actifs	Limite	30/06/13	31/12/12
Valeurs de remplacement (R. 515-7)	15,0 % ⁽¹⁾	12,33 %	10,85 %
Billets à ordre (L. 515-16-1)	10,0 % ⁽²⁾	9,64 %	9,21 %
Prêts cautionnés (R. 515-6)	35,0 % ^{(2) (3)}	1,92 %	1,88 %

⁽¹⁾ Du nominal des ressources privilégiées, après prise en compte des couvertures en devises.

⁽²⁾ Du total actif des sociétés de crédit foncier.

⁽³⁾ Y compris les prêts cautionnés remis en garantie des billets hypothécaires.

Ratio de dépassement de quotité

Conformément à l'instruction de l'ACP, le calcul de dépassement de quotité s'effectue sur les prêts hypothécaires et cautionnés, cédés et/ou mobilisés de la Compagnie de Financement Foncier (hors prêts issus du transfert originel), et sur les parts de titrisation.

Les facteurs d'actualisation de la quotité de dépassement reposent sur les valeurs de créances à l'arrêté ainsi que sur les valeurs de gages réévalués annuellement en fin d'année.

Au 30 juin 2013, le montant des dépassements de quotité sur les prêts achetés et mobilisés s'établit à 217 M€ (répartis en 198 M€ pour les prêts cédés et 19 M€ pour les prêts mobilisés) auxquels s'ajoutent 11 M€ de dépassement sur les parts et titres de créances émis par des FCT. Au total, le montant du dépassement de quotité est de 228 M€ au 30 juin 2013, contre 348 M€ au 31 décembre 2012.

Le montant total des dépassements reste largement inférieur au seuil des ressources non privilégiées qui s'élève à 13 989 M€ à la même date. Un exercice de stress des quotités, réalisé en supposant une chute immédiate de 10 % des valeurs des gages de tous les biens immobiliers apportés en garantie, sur l'assiette des prêts achetés et mobilisés (35 980 M€ au 30 juin 2013), conduit à un montant de dépassement de quotité de 1 259 M€. Ce montant de dépassement atteint 2 193 M€ dans l'hypothèse d'une chute de 15 % des valeurs des gages. Ces niveaux restent très inférieurs au seuil des ressources non privilégiées. Ces tests valident ainsi l'excellente qualité et la robustesse du portefeuille d'actifs de la Compagnie de Financement Foncier.

4. La gestion des risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit des prêts à la clientèle correspond principalement au risque de dégradation de la situation financière de l'emprunteur ou au risque associé de défaillance pouvant conduire au non-remboursement d'une fraction du capital ou des intérêts.

Le profil de risque de crédit particulièrement peu risqué de la Compagnie de Financement Foncier est lié à la fois à :

- la qualité intrinsèque des contreparties concernées : Secteur public en France ou à l'international et banque de détail (particuliers) en France pour les prêts hypothécaires de premier rang ;
- la robustesse du dispositif d'octroi à l'origine du crédit, fondé à la fois sur des systèmes experts ou procédures de notation et de sélection des créances ;
- la nature des financements, ainsi qu'à l'importance et à la diversité des dispositifs de garantie complétés par un process de sélection au moment de l'acquisition des actifs (cf. partie 5).

La Compagnie de Financement Foncier finance également la production du Crédit Foncier de crédits immobiliers aux particuliers par souscription à des billets hypothécaires émis par ce dernier. Ces billets à ordre sont assimilés à des prêts garantis depuis avril 2007. Les critères d'éligibilité de cette mobilisation répondent rigoureusement à ceux appliqués aux prêts détenus en direct par une société de crédit foncier.

4.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

4.1.1. Expositions au risque de crédit

Les tableaux ci-après ventilent les actifs hors engagements par signature et garanties financières données (soit un total bilan de 92 Md€ au 30 juin 2013) et d'autre part les taux de douteux observés, soit 1 % (0,9 % hors prêts aidés).

(en millions d'euros)

Expositions risquées ⁽¹⁾	Expositions au 30/06/13			Expositions au 31/12/12		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
Particuliers	41 060	2,1 %	2,0 %	42 234	1,8 %	1,7 %
Créances hypothécaires France ⁽²⁾	27 794	3,0 %	3,0 %	27 711	2,7 %	2,6 %
Billets hypothécaires France et Belgique ⁽³⁾	8 876			9 275		
Total hypothécaires	36 670	2,3 %	2,2 %	36 986	2,0 %	2,0 %
Créances hypothécaires titrisées France (titrisations internes)						
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS)	4 390			5 248		
Total créances hypothécaires titrisées	4 390			5 248		
Emprunteurs publics	32 721	< 0,5 %	< 0,5 %	38 443	< 0,5 %	0 %
Habitat social	2 437	< 0,5 %	< 0,5 %	2 567	< 0,5 %	< 0,5 %
Secteur public territorial (SPT)	8 342	< 0,5 %	< 0,5 %	9 409	< 0,5 %	
SPT L. 211-38 ⁽⁴⁾	4 666			3 323		
Souverain France ⁽⁷⁾	605			4 355		
Secteur public France	16 050	< 0,5 %	< 0,5 %	19 655	< 0,5 %	
Partenariat public-privé (PPP)	660			664		
Secteur public international	7 770			8 381		
Souverain international	2 671			2 798		
Titres adossés à des créances (hypothécaires de particuliers essentiellement) bénéficiant de garanties d'États	4 746			6 119		
Grandes entreprises du Secteur public	824			827		
Emprunteurs publics internationaux	16 011			18 124		
Secteur privé hypothécaire extinctif (résultant du transfert légal 10-1999)	121	71,5 %	16,0 %	124	70,0 %	12,0 %
Expositions secteur bancaire	14 773			16 109		
Dont autres banques garanties Souverain ou semi-Souverain	2 439			2 673		
Dont autres banques	2 234			436		
Dont Billets à court terme garantis ⁽⁵⁾	10 100			13 000		
Total exposition risque	88 675	1,1 %	0,9 %	96 911	0,9 %	0,8 %
Divers régul. et autres actifs ⁽⁶⁾	3 371			3 872		
TOTAL	92 046	1,0 %	0,9 %	100 782	0,8 %	0,7 %

⁽¹⁾ Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises à partir de données de gestion.

⁽²⁾ La ligne « Créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (75 M€ au 31 décembre 2012 et 73 M€ au 30 juin 2013) de créances néerlandaises.

⁽³⁾ dont prêts à emprunteurs clientèle de détail résidant en Belgique pour 310 M€.

⁽⁴⁾ dont 110 M€ de L. 211.38 avec Caisses d'Épargne.

⁽⁵⁾ Billets à court terme garantis émis par les entités du Groupe BPCE, garantis par nantissement d'actifs à hauteur de 80 % au moins et inclus dans les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier.

⁽⁶⁾ La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

⁽⁷⁾ Les dépôts Banque de France sont reclassés en Souverain France en 2012.

Dans le cadre du projet à moyen terme du groupe Crédit Foncier dans lequel s'inscrit sa filiale la Compagnie de Financement Foncier, l'arrêt des activités internationales et la réduction de la taille du bilan constituent un axe stratégique. Ainsi, les expositions sur les lignes SPI et RMBS, suite au programme de cessions, sont en baisse de 11 % au premier semestre 2013.

Par ailleurs, les plus importantes évolutions du semestre sont :

- une réduction des expositions sur la ligne Souverain France de 3,7 Md€ sur la Banque de France; en effet, fin 2012, un placement de trésorerie de 3,7 Md€ était réalisé auprès de la Banque de France en prévision d'importants remboursements d'obligations foncières qui intervenaient au premier semestre 2013;
- une baisse des expositions bancaires, notamment sur la ligne BCTG, de 2,9 Md€.

De fait, les expositions globales au risque de crédit sont en baisse de 8,7 % au cours du premier semestre 2013 et s'établissent à 92 Md€. À noter une légère hausse du taux douteux sur les créances hypothécaires France s'expliquant par un environnement macro-économique incertain. Néanmoins, les encours sont couverts par des garanties de qualité : 100 % des encours sont couverts soit par des sûretés personnelles éligibles au dispositif Bâle II de réduction des exigences en capital réglementaire (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires...), soit par des hypothèques de premier rang ou équivalent (cf. partie 5.2).

4.1.2. Analyse des expositions au risque de crédit

4.1.2.1. Répartition géographique des expositions

Le portefeuille au 30 juin 2013 reste essentiellement concentré sur l'Union européenne (91 %) avec une part France à 75 % contre 74 % au 31 décembre 2012.

Il convient de rappeler que les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de titres sur les États ou collectivités locales très bien notés, ou des parts de titrisation de prêts bénéficiant de la garantie de l'État fédéral, et ne comprennent aucune exposition de type immobilier, directement ou indirectement; les engagements sur le Japon portent quant à eux sur des agences publiques, des préfectures et des villes.

Répartition des expositions par zone géographique ⁽¹⁾

	30/06/13		31/12/12	
	Bilan (M€)	%		%
France	68 826	75		74
Autres pays de l'Espace économique européen	14 612	16		17
Autres pays d'Europe	1 547	1		1
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	5 445	6		6
Afrique/Moyen-Orient				
Amérique latine et centrale (y compris Mexique)				
Asie (hors Japon)				
Japon	1 616	2		2
Océanie				
Autres				
TOTAL	92 046	100		100
				100 782 M€

⁽¹⁾ Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

4.1.2.2. Répartition des expositions par famille de produits

La Compagnie de Financement Foncier n'ayant pas, légalement, la possibilité de détenir des participations ou portefeuille de *trading*, la répartition par famille de produits des engagements bilanciaux (prêts, titres et opérations financières) au 30 juin 2013 montre *de facto* une concentration sur les prêts (75 %) et sur les titres (10 % pour les titrisations externes et 13 % sur les titres obligataires).

Répartition par famille de produits des expositions

Familles de produits ⁽¹⁾	30/06/13	31/12/12
Actions/fonds		
Autres produits au bilan		
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	2 %	4 %
Prêts ⁽³⁾	75 %	72 %
Titres obligataires [<i>Banking</i> ⁽⁴⁾]	13 %	13 %
Titres obligataires [<i>Trading</i> ⁽⁵⁾]		
Titrisations externes	10 %	11 %
TOTAL BILAN	100 %	100 %
Assiette bilan ⁽¹⁾ M€	92 046	100 782

⁽¹⁾ Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

⁽²⁾ La ligne « Crédits de trésorerie » enregistre pour l'essentiel les comptes de régularisation et les instruments à terme des opérations financières.

⁽³⁾ Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie incluant les billets hypothécaires et les BCTG inclus dans les valeurs de remplacement.

⁽⁴⁾ Les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit et dans une optique de détention jusqu'à échéance.

⁽⁵⁾ La Compagnie de Financement Foncier ne peut légalement pas avoir de titres de *trading*.

4.1.2.3. Analyse des expositions sur les opérations de titrisation

4.1.2.3.1. Objectifs et activité

En 2013, la Compagnie de Financement Foncier ne porte pas d'expositions aux opérations de titrisation interne mais seulement aux opérations de titrisation externe.

L'objectif premier poursuivi par la Compagnie de Financement Foncier en matière de titrisation était de constituer un portefeuille de prêts résidentiels diversifié de tranches *senior* de bonne qualité adossées à des créances majoritairement hypothécaires et situées hors de France. Depuis le second semestre 2011, plus aucun investissement n'a été réalisé et ce portefeuille est passé en gestion extinctive.

Conformément aux exigences réglementaires applicables aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier a investi dans des opérations ayant un profil de risque limité :

- titres *senior*, notés publiquement par une ou plusieurs agences (AAA à l'acquisition), et émis par des structures bénéficiant de forts mécanismes de protection des investisseurs : subordination des tranches junior, fonds de réserve, différentiel de taux d'intérêt, protection contre les risques de change et de taux ;
- sous-jacent de créances hypothécaires, résidentielles, *prime* ou très marginalement commerciales ;
- sous-jacent de créances bénéficiant d'un recours sur un État souverain (prêts étudiants FFELP aux États-Unis, créances bénéficiant de la garantie NHG aux Pays-Bas).

L'intention de gestion du portefeuille de titrisation est la détention jusqu'à échéance et ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti.

4.1.2.3.2. Encadrement du risque

Sur le premier semestre 2013, aucune titrisation détenue par la Compagnie de Financement Foncier ne nécessite d'être provisionnée et aucune n'est inscrite en *Watch List* ⁽¹⁾. À ce jour, aucun défaut n'a été constaté sur les tranches du portefeuille de titrisation détenues par la Compagnie de Financement Foncier.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 108).

4.1.2.3.3. Stress tests

L'ensemble du portefeuille de titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires (RMBS y compris RMBS NHG) est régulièrement soumis à une série de *stress tests* qui évaluent sa résistance à des scénarios extrêmes. Ces *stress tests* sont réalisés par la Direction des risques du Crédit Foncier en lien avec sa Direction des risques Groupe BPCE.

Ces simulations supposent la conjonction d'événements d'une magnitude telle qu'elle demeure improbable à ce stade :

- augmentation sensible de nouveaux défauts jusqu'à maturité des opérations (jusqu'à 3 % annuel pour les opérations espagnoles et portugaises);
- chute brutale et durable des prix de l'immobilier, d'ampleur différente selon les pays (les montants recouverts se situent entre 30 % et 40 % pour les créances espagnoles et portugaises);
- et diminution des taux de remboursement anticipé connus (2 % annuels pour l'Espagne, l'Italie et le Portugal).

Les défauts modélisés dans les exercices de simulation correspondent à des saisies immobilières, hypothèse conservatrice puisque, dans la réalité, les prêts ayant atteint le stade du défaut n'engendrent pas systématiquement une saisie.

Dans l'hypothèse d'un tel scénario « catastrophe », un déficit de *cash flow* ultime pouvant être constaté sur les opérations stressées, représente à l'échéance 0,09 % du capital restant dû (CRD). La précédente analyse au 31 décembre 2012 avait enregistré un déficit de *cashflow* ultime de 0,03 % du CRD. Cette légère augmentation sur le semestre est liée à un durcissement des hypothèses de taux de recouvrement, notamment en Espagne.

4.1.2.3.4. Expositions aux opérations de titrisation

La Compagnie de Financement Foncier détient à fin juin 2013 un portefeuille de 9,1 Md€, en diminution de près de 20 % sur le semestre (l'encours à fin décembre s'élevait à 11,4 Md€).

En complément de l'amortissement naturel, plusieurs éléments expliquent cette réduction significative du portefeuille de titrisations de la Compagnie de Financement Foncier :

- en premier lieu, la poursuite des cessions réalisées dans le cadre de la gestion extinctive du portefeuille, initiée en 2011 : 1,7 Md€ a ainsi été cédé au cours du premier semestre 2013, principalement sur des tranches de RMBS NHG (1,1 Md€), de RMBS (451 M€) et de *Student loans* FFELP (173 M€), suscitant la comptabilisation d'une moins-value de 30 M€ partiellement compensée par des rachats puis annulations d'obligations foncières;
- plusieurs lignes ont été cédées au Crédit Foncier, en vertu de la convention liant le Crédit Foncier à la Compagnie de Financement Foncier et qui prévoit que le Crédit Foncier rachète à la valeur comptable les RMBS qui présenteraient une notation dégradée (< A-). Suite aux dégradations de notes opérées par les agences de notations, plusieurs lignes ont ainsi été transférées au Crédit Foncier pour un montant en nominal de 217 M€.

⁽¹⁾ Recensement des opérations pour lesquelles est décelé un risque potentiel.

(en millions d'euros)

Au 30/06/13		Portefeuille de titrisations – Ventilation par pays et classe d'actif						
Catégorie de FCC	Typo FCC	Allemagne	Espagne	États-Unis	Italie	Pays-Bas	Portugal	TOTAL
Hypothécaire résidentiel	RMBS MIXTE				7			7
	RMBS	288	808		1 957	596	735	4 383
Total hypothécaire résidentiel		288	808		1 964	596	735	4 390
Secteur public	ABS <i>Student loans</i> FFELP			2 522				2 522
	RMBS NHG					2 224		2 224
Total Secteur public				2 522		2 224		4 746
TOTAL		288	808	2 522	1 964	2 820	735	9 136
		3,1 %	8,8 %	27,6 %	21,5 %	30,9 %	8,0 %	

RMBS MIXTE: titrisations de créances hypothécaires logement (particuliers à plus de 80 %).

RMBS: titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

ABS *Student loans* FFELP: parts *senior* de titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'État fédéral à hauteur d'au moins 98 % du capital.

RMBS NHG: titrisations de créances hypothécaires résidentielles bénéficiant de la garantie NHG aux Pays-Bas.

Au 30 juin 2013, le portefeuille est composé de deux grands types d'opérations:

- titrisations de créances hypothécaires résidentielles (RMBS mixte et simples): 4,4 Md€ d'encours en date d'arrêté;
- titrisation de type « Secteur Public » (4,7 Md€): catégorie qui regroupe à la fois les RMBS NHG (titrisations de créances hypothécaires résidentielles qui bénéficient de la garantie NHG aux Pays-Bas) et les titrisations *Student loans* FFELP dont le sous-jacent est constitué de prêts étudiants qui bénéficient de la garantie de l'État fédéral américain à hauteur de 98 % de leur CRD.

Depuis le reclassement prudentiel des opérations *Healthcare* italiennes en Organisme de placement collectif en 2012, il n'y a plus d'encours dans cette catégorie.

Les encours sont principalement concentrés sur les Pays-Bas (31 % du portefeuille), les États-Unis (28 %) et l'Italie (22 %).

4.1.2.3.5. Répartition du portefeuille par pondération

Les positions de titrisations acquises par la Compagnie de Financement Foncier sont ventilées dans le tableau ci-après par pondération et par catégorie de notation. La pondération des positions de titrisations détenues est déterminée à partir des notes externes des tranches par les trois agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Au 30 juin 2013, toutes les tranches détenues par la Compagnie de Financement Foncier sont notées par au moins une agence (en cas d'absence de notation externe sur une tranche, une pondération de 1 250 % de l'exposition aurait été appliquée). Si la tranche fait l'objet de notations différentes de la part des trois agences, le critère « Bâle II » est appliqué: la moins bonne des deux meilleures notes est retenue.

Les montants des expositions pondérées des positions de titrisations sont calculés en méthode standard pour tous les établissements du Groupe BPCE (hors Natixis) et donc pour la Compagnie de Financement Foncier.

Pondération Bâle II en approche standard	Notes Bâle II	30/06/13		31/12/12	
		Encours en millions d'euros	% du portefeuille	Encours en millions d'euros	% du portefeuille
20 %	AA- à AAA	6 618	72 %	8 564	75 %
50 %	A- à A+	2 518	28 %	2 804	25 %
100 %	BBB- à BBB+		0 %	0,2	0 %
TOTAL		9 136	100 %	11 367	100 %

Le portefeuille à fin juin 2013 est très largement constitué d'opérations notées en catégorie *step 1* (*rating* ≥ AA-), les encours bénéficiant de ces notes diminuant légèrement sur le semestre à 72 % (contre 75 % fin 2012). La Compagnie de Financement Foncier n'affiche plus d'encours pondérés à 100 % au 30 juin 2013.

4.1.3. Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Les actifs financés sont analysés par transparence: sont donc étudiés ici les sous-jacents garantissant d'une part les billets hypothécaires, d'autre part les expositions du Secteur public par application de l'article L. 211-38.

Les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur contrepartie: les prêts accordés à BPCE (10,1 Md€), sous forme de BCTG, et en majeure partie collatéralisés (8,2 Md€) sont ici considérés comme une exposition sur celle-ci.

4.1.3.1. Portefeuille des particuliers

Les encours de prêts hypothécaires directs et sous-jacents de billets hypothécaires sur les particuliers sont restés stables au cours du premier semestre 2013.

4.1.3.1.1. Portefeuille des particuliers hors titrisations

4.1.3.1.1.1 Acquisition et cessions sur 2013 des prêts aux particuliers par la Compagnie de Financement Foncier

La Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses acquisitions de prêts hypothécaires du Crédit Foncier pour un montant total, au 30 juin 2013, de 1,5 Md€. Celles-ci comprennent 406 M€ de prêts à l'accession libre, 236 M€ de prêts au secteur locatif et 900 M€ de prêts à l'accession sociale et prêts à taux zéro pour lesquels les mécanismes d'accession à la propriété mis en œuvre depuis 2008 (doublement du prêt à taux zéro, PASS Foncier, prêts à taux zéro locaux et aide des collectivités locales) ont fortement favorisé la demande sur ce secteur tout en sécurisant les opérations.

4.1.3.1.1.2 Sinistralité

Au 30 juin 2013, sur les créances hypothécaires directes et sous-jacentes de billets hypothécaires, le ratio « créances douteuses/encours » (hors secteur aidé) s'établit à 2,2 %, contre 2 % à fin décembre 2012.

L'ensemble du portefeuille d'actifs sélectionnés est couvert par des garanties hypothécaires de premier rang, éventuellement complétées par des protections complémentaires (42 % des créances hypothécaires sur Particuliers sont garanties par le FGAS) limitant d'autant le risque de perte finale.

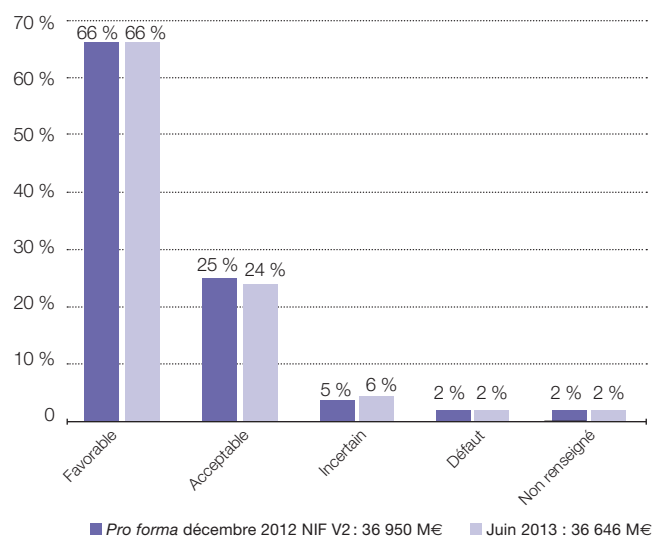
4.1.3.1.1.3 Notation

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit, le modèle de notation (NIF) a fait l'objet d'ajustements au premier semestre. Un *pro forma* a été réalisé afin de faciliter la comparaison des résultats.

Le graphique ci-après témoigne de la qualité des encours de la Compagnie de Financement Foncier sur les prêts hypothécaires aux particuliers. La notation reste globalement stable pendant le premier semestre 2013.

90 % des créances étant par ailleurs assorties de notes favorables et acceptables, la proportion de prêts en défaut est faible, à 2 %.

Notation interne des encours de prêts hypothécaires aux particuliers ⁽¹⁾

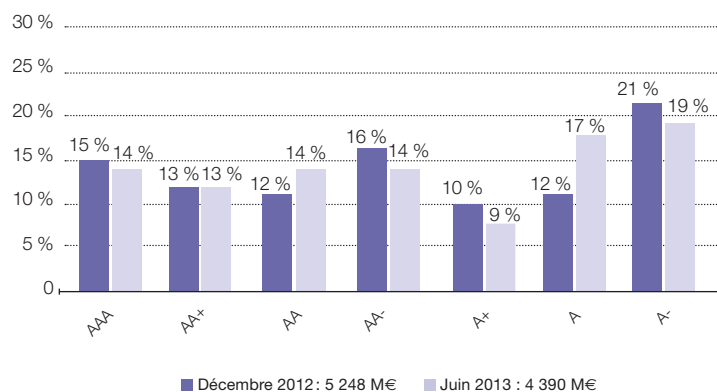


⁽¹⁾ Hors professionnels et associations.

4.1.3.1.2. Titrisations hypothécaires résidentielles

L'encours du portefeuille de RMBS au bilan de la Compagnie de Financement Foncier a significativement diminué au cours du semestre en raison notamment des transferts de lignes opérés vers le Crédit Foncier et des cessions de lignes réalisées dans le cadre de la gestion extinctive (cf. paragraphe 4.2.2.3.4) : il s'élève à 4 390 M€ fin juin 2013 contre 5 248 M€ fin 2012, soit une diminution de 16 %.

Répartition par note interne des expositions sur les titrisations adossées à des créances hypothécaires résidentielles de particuliers en Europe, hors France



Le profil des notes du portefeuille est globalement stable sur le semestre, les encours en catégorie *step 1* (\geq AA-) représentant 55 % des encours de RMBS détenus par la Compagnie de Financement Foncier (contre 57 % fin 2012).

Le portefeuille de RMBS de la Compagnie de Financement Foncier continue de bien résister aux situations extrêmes décrites dans les *stress tests* réalisés régulièrement par la Direction des risques du Crédit Foncier (cf. paragraphe 4.2.2.3.3).

4.1.3.2. Portefeuille Secteur public France

Le groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur public territorial (SPT) : régions, départements, collectivités locales et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé et le logement social (Offices publics de l'habitat et entreprises sociales pour l'habitat).

Les expositions acquises par la Compagnie de Financement Foncier dans le secteur des emprunteurs publics français ont été originées dans le Groupe BPCE, soit par les Caisses d'Épargne, soit par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie, pour le logement social, de garanties directes des collectivités locales et/ou de garanties hypothécaires.

4.1.3.2.1. Évolution des encours

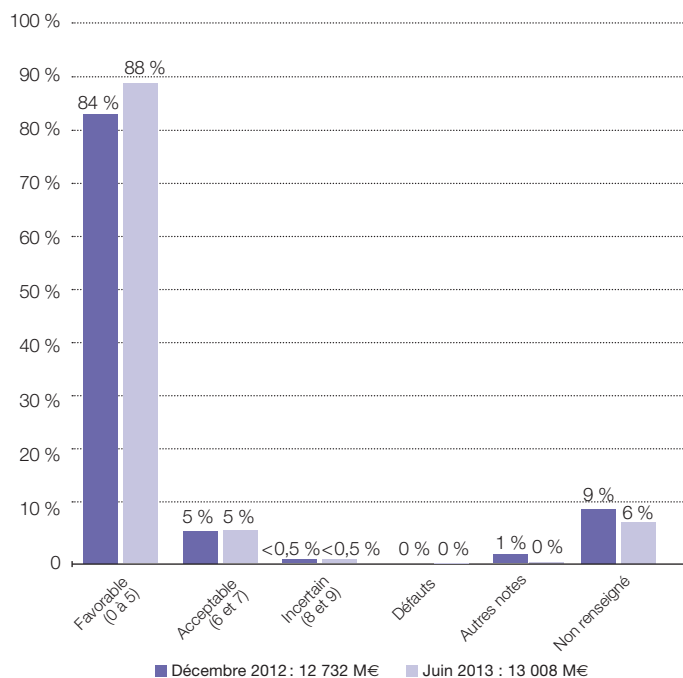
Les encours sur le Secteur public France ont fortement baissé (- 18,3 % par rapport à fin 2012) du fait principalement de la réduction des expositions sur la Banque de France.

4.1.3.2.2. Sinistralité

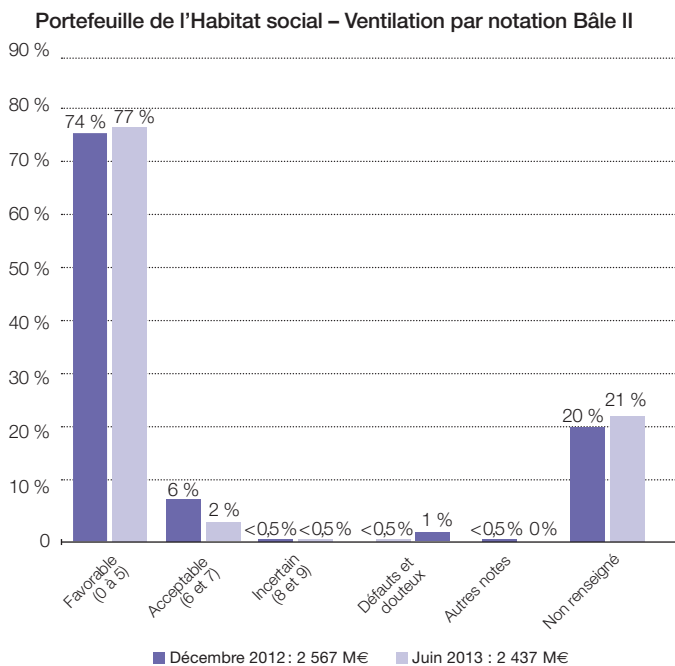
Le portefeuille Secteur public en France a un taux de douteux très marginal (et correspondant à des dossiers anciens), ce qui atteste de sa bonne qualité.

4.1.3.2.3. Notation

Portefeuille des opérateurs publics domestiques – Ventilation par notation Bâle II



Sur l'encours de la Compagnie de Financement Foncier, 88 % des dossiers obtiennent une note « favorable » (notes de 0 à 5), en légère hausse par rapport à fin 2012 (84 %).



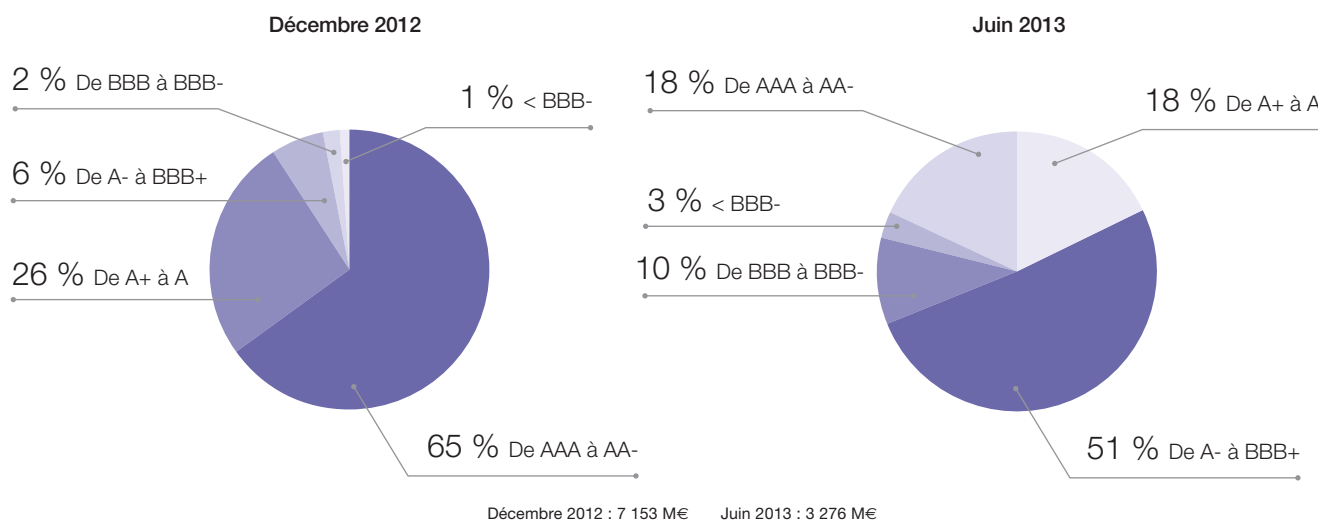
NB: l'encours non renseigné (21 %) est constitué en grande partie d'organismes collecteurs de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC⁽¹⁾) et de leurs filiales qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE. Lors de la décision d'engagement, ces contreparties font l'objet d'une analyse individuelle approfondie, le secteur du PEEC étant par ailleurs étroitement encadré et contrôlé par l'État français.

Sur l'encours Habitat social de la Compagnie de Financement Foncier, les dossiers obtenant une note « favorable » (0 à 5) sont en hausse par rapport à fin 2012 (77 % contre 74 %) témoignant d'une amélioration de la qualité du portefeuille. La proportion des contreparties notées en catégorie « incertaine » et en défaut demeure minimale.

4.1.3.3. Portefeuille Secteur public international

4.1.3.3.1. Souverain

Le portefeuille Souverain de la Compagnie de Financement Foncier regroupe les expositions sur les souverains étrangers ainsi que sur le Souverain français. Comme l'ensemble du portefeuille international, les encours Souverains étrangers sont gérés de façon extinctive depuis 2011, des lignes ayant été cédées sur les marchés (voir ci-après).



⁽¹⁾ La Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est un dispositif de contribution des entreprises du secteur privé non agricole employant 20 salariés et plus (10 salariés et plus avant 2006) à la construction de nouveaux logements. Ce dispositif encadré par l'État a été mis en place par la loi du 11 juillet 1953 et était connu auparavant sous l'appellation du 1 % Logement.

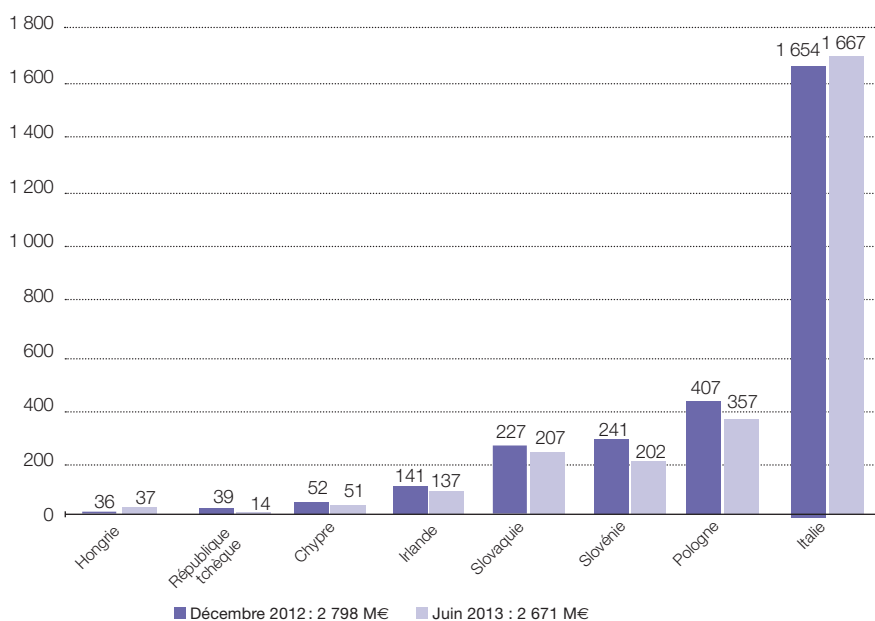
Au 30 juin 2013, l'encours du portefeuille Souverain s'élève à 3,3 Md€ contre 7,1 Md€ à fin 2012, soit une baisse de 55 % des encours sur le semestre :

- la Compagnie de Financement Foncier a significativement réduit ses placements de trésorerie auprès de la Banque de France. En effet, fin 2012, un placement de trésorerie de 3,7 Md€ était réalisé auprès de la Banque de France en prévision d'importants remboursements d'obligations foncières qui intervenaient au premier semestre 2013 ;
- les cessions de lignes opérées au cours de l'année dans le cadre de la gestion extinctive du portefeuille Souverain hors France : notamment la Slovénie (33 M€ en nominal), la République tchèque (24 M€) et la Slovaquie (20 M€).

En raison de la baisse des placements de trésorerie auprès de la Banque de France, les encours du portefeuille bénéficiant d'une note en catégorie *step 1* (\geq AA-) baissent significativement et passent de 65 % à 18 % des encours totaux. Par ailleurs, la proportion des encours notés [A-; BBB+] augmente fortement et passe de 6 % à 51 % des encours, en raison de la baisse de la notation interne du Souverain italien à A- (1,7 Md€ d'encours).

Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France

(en millions d'euros)

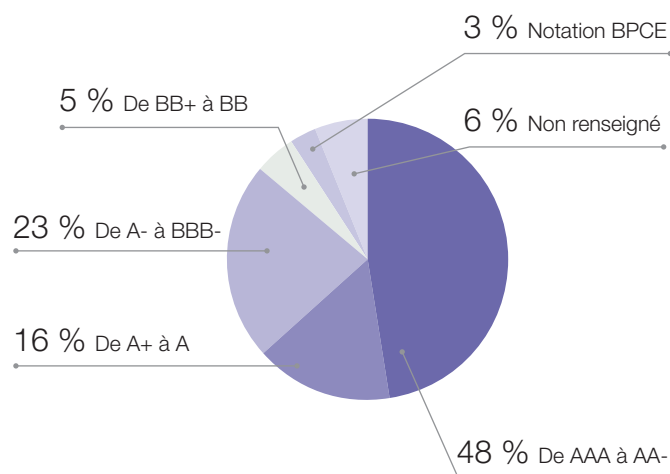


4.1.3.3.2. Collectivités publiques et internationales

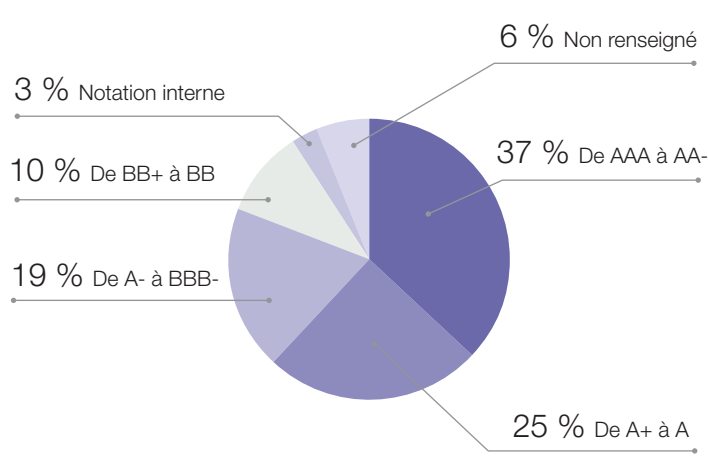
Les encours du portefeuille Secteur public international se concentrent sur les pays de la zone euro, la Suisse, le Japon, le Canada et les États-Unis, ce portefeuille étant également géré de manière extinctive depuis fin 2011. Au premier semestre 2013, les cessions de ligne du portefeuille se sont poursuivies notamment sur des contreparties nord-américaines et européennes.

L'encours au premier semestre s'élève à 8,6 Md€ contre 9,2 Md€ à fin 2012, soit une baisse de plus de 600 M€ (6,7 %). La diminution des expositions sur le semestre résulte des cessions réalisées (297 M€ de nominal, contreparties publiques américaines et européennes) et de l'amortissement naturel du portefeuille ; les expositions Secteur public international se trouvent également affectées par la variation du taux de la composante couverte et par celle du taux de change pour les titres en devise (principalement USD, JPY et CHF).

Décembre 2012



Juin 2013



Décembre 2012 : 9 208 M€

Juin 2013 : 8 594 M€

Les encours notés en catégorie *step 1* (note \geq AA-) sont en diminution au cours du semestre, passant de 48 % à 37 % des encours; cette baisse étant liée essentiellement aux dégradations de notations sur plusieurs contreparties publiques japonaises. En l'absence de notation interne, les encours « non renseignés » (6 %) correspondent à quelques contreparties dont le risque est néanmoins apprécié comme équivalent à la catégorie A ou supérieure (sur la base des notations externes).

Les notes internes sur le Secteur public international sont globalement en ligne avec les notations publiques des agences (les notes internes sont en moyenne de 0,2 cran inférieures aux notes externes).

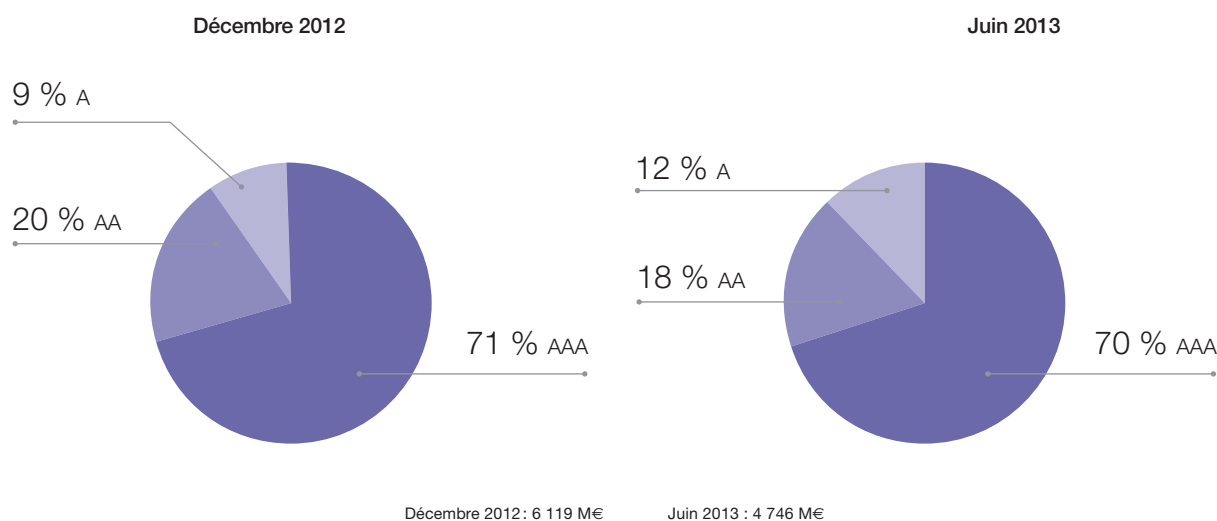
4.1.3.3.3. Titrisations Secteur public international

L'encours du portefeuille de titrisations « Secteur public international » de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 4,7 Md€ au 30 juin 2013, soit une baisse de 22 % au cours du semestre, principalement imputable aux cessions comme évoqué au paragraphe 4.2.2.3.4.

Deux types d'opérations sont regroupés dans cette catégorie :

- 2,2 Md€ de titrisations de prêts hypothécaires néerlandais bénéficiant d'une garantie NHG, établissement public néerlandais jouant aux Pays-Bas un rôle similaire à celui de la SGFGAS en France. Ces opérations représentent donc un risque final sur l'État souverain néerlandais. 80 % des encours de ce portefeuille disposent d'une note dans la catégorie *step 1* (\geq AA-);
- 2,5 Md€ de titrisations de prêts étudiants américains FFELP assortis d'une garantie de l'État fédéral américain à hauteur d'au moins 98 % de l'encours de chaque créance sous-jacente. 96 % des encours bénéficient d'une notation Bâle II égale à AAA au 30 juin 2013 (voir tableau ci-après).

Répartition des expositions par notes externes



Positions de titrisations Secteur public

(en millions d'euros)

Au 30/06/13		Ventilation par notation				TOTAL
Catégorie de FCC	Typo FCC	AAA	AA	AA-	A+	
Secteur public	RMBS NHG	936	370	478	441	2 224
	ABS Student loans FFELP	2 412			110	2 522
Total Secteur Public		3 348	370	478	551	4 746
TOTAL		3 348	370	478	551	4 746
		70,5 %	7,8 %	10,1 %	11,6 %	

Une large majorité des encours (88 %) dispose d'une notation dans la catégorie *step 1* (*rating* \geq AA-). Le profil de note de ce portefeuille est globalement stable par rapport à fin 2012.

4.1.3.4. Charge du risque

(en millions d'euros)

	30/06/13	31/12/12
Coût du risque individuel (a)	- 4,89	- 3,09
Provisions collectives (b)	- 0,77	- 7,61
Coût du risque (a + b)	- 5,66	- 10,70
Charge du risque PNB (c)	0,12	0,08
NET (a + b + c)	- 5,54	- 10,62

Au 30 juin 2013, la charge du risque de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 5,54 M€, en cohérence avec celle constatée sur l'année 2012.

Le niveau de la charge du risque sur base individuelle constatée sur le premier semestre 2013 s'établit à 4,89 M€. Cette dotation est justifiée par une progression du taux de douteux conjuguée avec une baisse de valeur de gages. Les dotations nettes effectuées sur les provisions collectives sont en très net retrait. En effet, ce poste avait été impacté en 2012 par un ajustement méthodologique de provisionnement collectif dans le cadre d'un alignement sur les normes du Groupe BPCE.

4.2. Diversification des risques et risques de concentration

Synthèse de concentration sur les groupes de contreparties pour la Compagnie de Financement Foncier

(en millions d'euros)

	Top 10	Top 20	Top 50	Top 100	TOTAL
Financement spécialisé			n. s.		
Grandes entreprises			n. s.		
Souverain	4 246	4 260	4 260	4 260	4 260
	100 %	100 %	100 %	100 %	
Titrisation externe	5 356	7 557	9 136	9 136	9 136
	59 %	83 %	100 %	100 %	
Secteur public territorial (SPT) et Habitat social	2 611	3 618	5 525	7 124	12 194
	21 %	30 %	45 %	58 %	
Secteur public international (SPI)	4 292	5 876	7 966	8 594	8 594
	50 %	68 %	93 %	100 %	

Ce tableau représente le poids des premières contreparties, respectivement les 10, 20, 50 ou 100, les plus importantes dans l'exposition sur une catégorie donnée, hors intragroupe BPCE. Les expositions sur BPCE s'établissent, tous types d'actifs confondus (valeurs de remplacement, billets hypothécaires, L. 211-38) à 1,9 Md€ net des collatéraux reçus à titre de garantie. Les notations long terme de BPCE sont A (nég.)/A2 (stable)/A+ (nég.).

Ce classement est réalisé sur les groupes de contrepartie et les expositions bilan et hors-bilan.

Pour la titrisation qui représente une part importante du portefeuille des grandes contreparties, la totalité (100 %) des risques est concentrée sur les 50 premières expositions. Cette concentration s'explique par la stratégie de la Compagnie de Financement Foncier d'acquérir, après analyse approfondie, des opérations de taille significative sur le marché primaire. Sur le plan du risque de crédit, cette concentration n'est qu'apparente, puisque les créances sous-jacentes sont majoritairement issues du crédit habitat aux particuliers et bénéficient donc d'une forte granularité.

Les secteurs SPT, Habitat social et grandes entreprises présentent une concentration beaucoup moins élevée, ce qui contribue à la politique de diversification des risques.

Les expositions directes sur les Souverains sont relativement concentrées (moins de 10 contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques États européens.

5. Techniques de réduction des risques

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont encore davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 42 % des encours hypothécaires particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, elle bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 1^{er} janvier 2007. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure génèrent pour leur part une pondération Bâle II, au titre du risque de crédit, de 15 % des créances concernées.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des particuliers bénéficient d'une garantie apparentée à un risque établissement: Crédit Logement est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français, dont les notes long terme sont Aa3 (Moody's) et A+ (Standard & Poor's). Les crédits couverts par Crédit Logement bénéficient d'une pondération Bâle II de 20 %. Cette pondération correspond à la pondération réglementaire applicable aux établissements de crédit français.

S'agissant des garanties hypothécaires, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède régulièrement à une réévaluation fine des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

5.1. Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 118).

5.2. Effet des techniques de réduction des risques de crédit

Sur les prêts aux particuliers en direct, conformément à la réglementation des sociétés de crédit foncier, 100 % des encours sont couverts soit par des sûretés personnelles éligibles au dispositif Bâle II de réduction des exigences en capital réglementaire (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires...), soit par des hypothèques de premier rang ou équivalent.

Sur les 28 Md€ de créances en direct sur particuliers couvertes par des hypothèques de premier rang ou équivalent (privilège⁽¹⁾ de prêteur de deniers), 12,9 Md€ bénéficient également d'une sûreté personnelle.

Précisions sur le segment des particuliers

Le tableau suivant présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des Particuliers:

(en millions d'euros)

Dispositifs	Particuliers		
	30/06/13	31/12/12	
Dispositifs réglementés	FGAS (100 % – Garantie de l'État)	11 763	11 293
	Secteur aidé (Garantie de l'État)	485	549
Sociétés de cautions mutuelles	CRÉDIT LOGEMENT ⁽¹⁾	172	191
	CRÉSERFI ⁽²⁾	369	362
Organismes financiers internationaux	Garantie publique européenne ⁽³⁾	73	75
A - Créances garanties par des sûretés personnelles en complément de la couverture d'hypothèques ou équivalent		12 862	12 470
B - Créances couvertes par des hypothèques de 1 ^{er} rang ou équivalent (PPD)		15 105	15 337
(A + B) Sûretés + hypothèques 1 ^{er} rang		27 967	27 808
C - Encours créances hypothécaires France		27 967	27 808
Pourcentage d'encours de créances avec garanties (éligibles Bâle II) rapportés au total des encours [(A + B) / C]		100 %	100 %

Source: COREP – arrêté au 30 juin 2013, exposition incluant les engagements hors-bilan (hors billets hypothécaires).

⁽¹⁾ Crédit Logement: établissement noté Aa3 selon Moody's et A+ selon Standard & Poor's. Les prêts cautionnés par Crédit Logement bénéficient, en outre, d'une promesse d'affectation hypothécaire.

⁽²⁾ CRÉSERFI: organisme de caution mutuelle des fonctionnaires. Les prêts cautionnés par le CRÉSERFI bénéficient en outre d'une hypothèque de 1^{er} rang.

⁽³⁾ Garantie publique européenne indirecte: 73 M€ de garantie NHG (État néerlandais) sur le portefeuille GMAC au 30 juin 2013.

5.3. Compensation des éléments de bilan et hors-bilan

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 128).

⁽¹⁾ Privilège: la nature même de la créance donne à un créancier d'être préféré à d'autres créanciers.

6. Reporting G7

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum* (FSF) – G7 a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation. Le FSF a ainsi demandé à ce que la communication financière des établissements financiers soit renforcée.

Dans ce cadre, la Compagnie de Financement Foncier indique qu'au 30 juin 2013 elle ne détient aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO (*Collateralized Debt Obligation*) ou expositions en direct sur des *monolines* ;
- expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;
- autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'expositions directes sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un premier recours sur une contrepartie autre que la société *monoline*. L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature Secteur public, accordés soit directement à un État souverain soit à une collectivité locale (y compris titrisations *healthcare*) ou à un établissement public. Au 30 juin 2013, la répartition globale du portefeuille rehaussé par note des sous-jacents est la suivante (nominal, en M€) :

(en millions d'euros)

Au 30/06/13

Rehausseur	Note du rehausseur	AA	A	BBB	Non-investment grade	Non disponible	TOTAL	
AMBAC	Non disponible		11		380		392	19 %
CIFG	Non disponible			139			139	7 %
FGIC	Non disponible					103	103	5 %
AGMC ⁽¹⁾	A	257	807	145			1 209	59 %
MBIA ⁽²⁾	BBB+		82			125	207	10 %
TOTAL		257	900	284	380	228	2 050	
%		12 %	44 %	14 %	19 %	11 %		100 %

⁽¹⁾ Rating de *Assured Guaranty* (pour FSA).

⁽²⁾ Rating de *National Public Finance Guarantee Corp.* (pour MBIA).

Ces engagements de financement prennent la forme de garantie financière (et non de CDS) et ils constituent une sûreté complémentaire à l'actif en portefeuille. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan de la Compagnie de Financement Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge). La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date.

56 % des encours rehaussés sont notés dans les catégories AA et A. Les 11 % non renseignés ne disposent pas de notation Bâle II intrinsèque mais sont appréciés par la Compagnie de Financement Foncier comme appartenant à la catégorie investissement (soit \geq BBB-).

Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des *monolines*, la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle d'*Assured Guaranty*. Ce *monoliner* était noté A2 (Moody's) et AA- (Standard & Poor's) au 30 juin 2013. De la même façon, ceux rehaussés par MBIA se voient désormais attribuer le rating de *National Public Finance Guarantee Corporation* (rating Baa1 par Moody's et A par Standard & Poor's au 30 juin 2013), l'entité garantissant désormais les collectivités locales nord-américaines.

7. Les risques de marché et de gestion de bilan

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 130).

7.1. Organisation du suivi des risques ALM, méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

7.1.1. Organisation du suivi des risques ALM

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 130).

7.1.2. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 130).

7.2. Suivi du risque de liquidité

7.2.1. Organisation du refinancement de la Compagnie de Financement Foncier

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Elle dispose également d'un portefeuille d'actifs potentiellement mobilisables auprès de la BCE de 42,7 Md€, (montant nominal, avant *haircut* si mobilisation), dont 26,2 Md€ de créances résidentielles au titre du dispositif transitoire de février 2012 qu'elle pourrait utiliser à hauteur d'un montant qui peut être estimé en valeur nette à 17,7 Md€ (soit 16,1 Md€ compte tenu des mobilisations déjà pratiquées) après décote et sur la base des règles actuelles de la BCE tout en respectant les contraintes réglementaires qui lui sont applicables sur une base estimée du surdimensionnement au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2013, la Compagnie de Financement Foncier a mobilisé ces actifs à hauteur de 1,6 Md€ (en nominal avant décote) dont 1 Md€ auprès de la BCE (refinancement reçu, net du *haircut* des actifs mobilisés).

7.2.2. Suivi du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Comme expliqué au point 7.1.2. du Document de référence 2012 Tome 2, p. 130, les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. En vision statique, le suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le *gap* de liquidité statique, avec prise en compte des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à l'horizon de 20 ans.

Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elles sont encadrées par un dispositif de limites internes et un suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité des risques.

Elle s'est notamment engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, une partie de ses actifs, les valeurs de remplacement, est constituée de placements sûrs et liquides, comme l'impose la loi sur les sociétés de crédit foncier. Au 30 juin 2013, la Compagnie de Financement Foncier détient pour 12,3 Md€ de valeurs de remplacement dont 10,1 Md€ d'expositions BPCE collatéralisées pour 8,2 Md€.

7.2.3. Respect des limites

Coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité au 30 juin 2013 de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 1468 %.

Limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources

Au premier semestre 2013, en harmonisation avec le référentiel BPCE, a été introduite pour la Compagnie de Financement Foncier la limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources.

Les limites en *gap* statique de liquidité sont les suivantes :

- 0 à 3 ans : 85 %
- 3 à 6 ans : 70 %
- 6 à 10 ans : 55 %

En supplément, pour assurer une anticipation de la gestion de la liquidité, un niveau de référence validé par le Comité des risques a été fixé sur le ratio d'observation en liquidité statique comme suit :

- 0 à 3 ans : 90 %
- 3 à 6 ans : 75 %
- 6 à 10 ans : 60 %

Au 30 juin 2013, la Compagnie de Financement Foncier respectait cette limite et le niveau de référence.

Duration actif/passif

La Compagnie de Financement Foncier détermine également les durations de son actif et de son passif pour s'assurer de leur bon adossement en maturité et s'est engagée à respecter un écart maximal de deux ans. Des taux de remboursement anticipé probables sont appliqués aux actifs. Le passif prend en compte les fonds propres pour une durée égale à la plus longue maturité des passifs émis.

Durant le premier semestre 2013, cette règle est toujours respectée avec une duration de l'actif de 6,7 ans et du passif de 7,3 ans, l'actif comprenant :

- les actifs financés ;
- les valeurs de remplacement, retenues pour leur durée contractuelle ;
- les billets hypothécaires et les prêts du Secteur public mobilisés sous L. 211-38 traités en transparence.

Prévision de trésorerie à 180 jours

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément au ratio créé par le décret du 23 février 2011 (article R. 515-7-1).

7.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

7.3.1. Modalités de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 132).

7.3.2. Suivi du risque de taux

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 133).

7.3.3. Respect des limites

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation. Ces impasses mesurent la différence entre les emplois et les ressources à taux fixé dans le temps sans acquisition d'actifs nouveaux ni nouvelles émissions.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan projeté
Moins de 2 ans	2 %
2-5 ans	3 %
5-10 ans	5 %
Plus de 10 ans	10 %

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi trimestriel par son Comité de gestion de bilan et en Comité des risques. Toutes les limites liées au suivi du risque de taux d'intérêt global ont été respectées tout au long du premier semestre 2013.

7.4. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan de la Compagnie de Financement Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change.

Par conséquent, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement *swappés* dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de change, d'un emprunt à terme ou d'un *swap* de devise. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilanciels, en particulier celles résultant du dégagement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par le *middle office* des opérations financières du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois, par devises et par cumul de devises.

En matière de risque de change, le référentiel BPCE prévoit que la position de change *spot* par devise soit limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contre-valeur euro de 1 M€.

Au regard de ses expositions, la Compagnie de Financement Foncier s'est fixé depuis 2012 une limite interne plus restrictive correspondant à la contre-valeur de 5 M€, toutes devises confondues, et de 3 M€ par devise.

Le respect de la limite est suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

Durant le premier semestre 2013, la Compagnie de Financement Foncier a respecté cette limite.

8. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une inadaptation, une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Il inclut la fraude interne et externe et le risque d'image.

La gestion des risques opérationnels pour la Compagnie de Financement Foncier est confiée au Crédit Foncier dans le cadre des conventions de prestations établies entre les deux établissements. L'essentiel des risques opérationnels est lié aux prestations externalisées confiées à la maison mère. Dans ce cadre, les conséquences d'un incident opérationnel détecté lors d'un traitement du Crédit Foncier relatif à un élément du bilan de la Compagnie de Financement Foncier sont portées par le Crédit Foncier.

Ces risques incluent notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes, des biens et des systèmes d'information.

La gestion du risque opérationnel de la Compagnie de Financement Foncier s'appuie sur le dispositif du Crédit Foncier, selon les règles du Groupe BPCE. Seuls les risques opérationnels liés à l'activité du Secrétariat général de la Compagnie de Financement Foncier font l'objet d'une cartographie spécifique. Il est à noter qu'aucun incident n'a été détecté en 2013 qui soit rattaché aux risques de la cartographie spécifique de la Compagnie de Financement Foncier.

Les évolutions du dispositif du Crédit Foncier sur le premier semestre 2013 ont porté sur la gouvernance et sur l'environnement de gestion :

- dissociation du Comité risques opérationnels du Crédit Foncier et du Comité de contrôle interne. Le Comité risques opérationnels se tient en présence du Secrétaire général de la Compagnie de Financement Foncier et d'un représentant de BPCE;
- déploiement au Crédit Foncier de l'applicatif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du Groupe BPCE dénommé « Pilotage et analyse des risques opérationnels » (PARO).

8.1. Dispositif général

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 135).

8.2. Gouvernance

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 135).

8.3. Environnement de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 135).

8.4. Organisation de la continuité d'activité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 135).

8.5. Le risque informatique

En dehors des actions récurrentes de gestion et de surveillance de la sécurité des systèmes d'information, les principales actions menées pour le groupe Crédit Foncier et bénéficiant à la Compagnie de Financement Foncier durant le premier semestre 2013 ont été :

- la finalisation de l'analyse de conformité du système d'information du Crédit Foncier à la politique « N2 » de la sécurité des systèmes d'information du Groupe BPCE ;
- des tests d'intrusion sur des applications métiers et financières ;
- la refonte des habilitations liées aux réorganisations internes ;
- la contribution aux travaux d'amélioration de la robustesse et de reporting du réseau informatique.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 136).

8.6. Les assurances

En tant que gestionnaire, le Crédit Foncier s'assure pour les risques relatifs à son activité. Il effectue, en application des conventions de gestion passées avec la Compagnie de Financement Foncier, des prestations en matière d'assurance pour le compte de cette dernière. Ainsi, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie-t-elle des contrats d'assurance souscrits par BPCE pour l'ensemble du groupe, lui permettant d'être couverte pour les risques suivants :

- fraude et malveillance informatique ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ;
- perte d'activités bancaires.

8.7. Les risques juridiques

Au 31 décembre 2012, trois collectivités territoriales titulaires de prêts structurés avaient saisi les tribunaux à l'encontre du groupe Crédit Foncier, saisine susceptible de concerner la Compagnie de Financement Foncier. Cette dernière n'était assignée directement que dans un seul cas.

Au cours du premier semestre 2013, l'assignation à l'encontre de la Compagnie de Financement Foncier a fait l'objet d'un désistement. Concernant les deux autres assignations qui visent directement le Crédit Foncier, une seule est toujours en cours au 30 juin 2013 (cf. rapport groupe CFF).

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 136).

9. Le risque de règlement

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 137).



10. Le risque de non-conformité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 137).

10.1. Dispositifs de suivi et de mesures des risques

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 137).

10.2. Identification et suivi des risques

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 138).

10.3. Contrôle des risques

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 138).

10.4. Suivi des dysfonctionnements

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 138).

10.5. Agrément des nouveaux produits ou services

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 138).

10.6. Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 138).

10.7. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 139).

10.8. Les activités externalisées

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2012 (Tome 2, p. 139).

Éléments juridiques



Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du premier semestre 2013. Les autres éléments juridiques du Document de référence au 31 décembre 2012 (enregistré sous le numéro de dépôt D.13-0299) restent en vigueur.

Organes d'administration

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2013 et adresses professionnelles de ses membres.

M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998

Président du 18 décembre 1998 au 25 juin 1999

Directeur général du 25 juin 1999 au 16 mai 2001

Directeur général délégué du 16 mai 2001 (suite à la promulgation de la loi NRE) au 17 mai 2002

Directeur général depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)

Démission du mandat de Directeur général le 4 septembre 2006

Président du Conseil d'administration depuis le 31 juillet 2007

Président-directeur général depuis le 14 décembre 2007

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Mme Sandrine GUÉRIN

Directeur général délégué (non Administrateur) depuis le 15 octobre 2001

Administrateur depuis le 25 mars 2002

Directeur général délégué depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

BPCE représenté par M. Roland CHARBONNEL

Administrateur depuis le 28 mars 2011

BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris

M. Éric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 mars 2012 (en remplacement de M. Nicolas DARBO, démissionnaire)

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Crédit Foncier de France

Administrateur représenté par M. Bruno DELETRÉ

4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Mme Christine JACGLIN

Administrateur depuis le 29 septembre 2011 (en remplacement de M. Alain DENIZOT, démissionnaire)

Banque Populaire d'Alsace

Immeuble Le Concorde – 4, quai Kléber – 67000 Strasbourg

Mme Pascale PARQUET

Administrateur depuis le 29 septembre 2011 (en remplacement de M. Philippe DRUART, démissionnaire)

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France

26/28, rue Neuve-Tolbiac – 75013 Paris

Mouvement au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pris acte de la décision de M. Didier PATAULT de démissionner de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier à compter du 31 mai 2013.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale

Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2013.

L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

Informations générales

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

Événement récent

La Société n'a enregistré aucun événement récent intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier s'élèvent depuis le début de l'année 2013 à 3 Md€, en ligne avec le besoin de financement de l'année.

Tendances

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

L'Eurosystème a modifié le 28 novembre 2012 les règles d'éligibilité de certains actifs aux opérations de refinancement de la BCE. À compter du 31 mars 2013, les *covered bonds* dont l'*asset cover pool* contiendrait des titrisations – autres que celles constituées de créances hypothécaires originées par le groupe d'appartenance de l'émetteur –, ne pourront plus être apportés en collatéral des opérations avec la BCE.

Une clause « du grand-père » a été introduite afin de permettre aux émetteurs concernés de s'adapter : tous les titres émis avant le 28 novembre 2012 restent éligibles jusqu'à la date du 28 novembre 2014, ainsi que les abondements de ces souches.

À la date du 28 novembre 2014, et au cas où des titrisations, autres que celles admises par la nouvelle règle de l'Eurosystème, seraient encore présentes dans l'*asset cover pool*, les titres encore éligibles à la BCE perdraient leur éligibilité.

La Compagnie de Financement Foncier a arrêté d'acquérir des parts de titrisation depuis fin 2010 et a entrepris, dans le cadre du nouveau plan stratégique du Crédit Foncier visant à s'adapter aux nouvelles règles dites « Bâle III » et plus particulièrement au nouveau ratio de levier, de céder une part importante de son portefeuille international, dont les titrisations représentent une part significative. La Compagnie de Financement Foncier, qui reste détentrice au 30 juin 2013 de 9,1 Md€ de titrisations non originées par le Groupe BPCE, est donc concernée par cette évolution de la règle de l'Eurosystème. Sur le premier semestre 2013, 2,0 Md€ de parts de titrisations ont été cédées. Ces cessions seront poursuivies en 2013 et 2014. Aucune tendance connue, autre que celle ci-dessus, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.

Contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 28 août 2013, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de cette actualisation du Document de référence.

Informations complémentaires

- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.
- Au 30 juin 2013, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.
- La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Table de concordance



Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2012 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2013 sous le numéro D.13-0299 en page :	
		Tomes	Pages
1. Personnes responsables			
1.1. Personnes responsables des informations	57	Tome 2	177
1.2. Déclaration des personnes responsables	57	Tome 2	177
2. Contrôleurs légaux des comptes			
2.1. Identification des Contrôleurs légaux		Tome 2	173
2.2. Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques		Tome 2	173
3. Informations financières sélectionnées			
3.1. Informations financières		Tome 1	10-11
3.2. Informations financières pour les périodes intermédiaires	4-5	n.a.	n.a.
4. Facteurs de risque	18-19 58-89	Tome 1 Tome 2	36-40 13-19 ; 90-139
5. Informations concernant l'émetteur			
5.1. Histoire et évolution de la société			
5.1.1. - Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		Tome 2	156 ; 165
5.1.2. - Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		Tome 2	159
5.1.3. - Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		Tome 2	157 ; 165
5.1.4. - Siège social et forme juridique de l'émetteur		Tome 2	157 ; 164-165
5.1.5. - Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	92-93	Tome 2	172
5.2. Investissements	n.a.	n.a.	n.a.
6. Aperçu des activités			
6.1. Principales activités			
6.1.1. - Principales catégories de services fournis	3	Tome 1	5 ; 42
6.1.2. - Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	n.a.	n.a.
6.2. Principaux marchés	3 ; 10-11	Tome 1	27-34 ; 41
6.3. Position concurrentielle	5	Tome 1	7 ; 41
7. Organigramme			
7.1. Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	4	Tome 2	175 ; 176
7.2. Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	4	Tome 2	160-161 ; 176
8. Information sur les tendances			
8.1. Déclarations d'absence détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	92-93	Tome 2	172
8.2. Événements raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	92-93	Tome 2	20 ; 172
9. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	n.a.	n.a.
10. Organes d'administration, de direction et de surveillance			
10.1. Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la société	91	Tome 2	24-29 ; 152 ; 155
10.2. Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	93	Tome 2	138 ; 173
11. Organes d'administration et de direction			
11.1. Informations sur le Comité de l'audit		Tome 2	142
11.1.1. - Nom des membres et résumé du mandat		Tome 2	142
11.2. Gouvernement d'entreprise		Tome 2	140-152

12.	Principaux actionnaires			
12.1.	Détention, contrôle	3-4	Tome 2	160-161
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	93	n.a.	n.a.
13.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats			
13.1.	Informations financières historiques			
13.1.1.	- Bilan	22	Tome 2	32
13.1.2.	- Hors-bilan	23	Tome 2	33
13.1.3.	- Compte de résultat	23	Tome 2	34
13.1.4.	- Tableau des flux de trésorerie	53-54	Tome 2	81-82
13.1.5.	- Méthodes comptables et notes explicatives	24-54	Tome 2	35-83
13.1.6.	- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	55	Tome 2	84-85
13.1.7.	- Informations financières historiques :			
13.1.7.1.	- Comptes individuels annuels		Tome 2	32-83
13.1.7.2.	- Rapport des Contrôleurs légaux		Tome 2	84-85
13.2.	États financiers annuels consolidés	n.a.	n.a.	n.a.
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles			
13.3.1.	- Rapport des Contrôleurs légaux	n.a.	Tome 2	84-85 ; 118-119
13.3.2.	- Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux	n.a.	Tome 2	120-123 ; 140-152
13.3.3.	- Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.	n.a.	n.a.
13.4.	Date des dernières informations financières			
13.4.1.	- Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	22		32
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres			
13.5.1.	- Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a.		
13.5.2.	- Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice	n.a.		
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	88	Tome 2	136 ; 173
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale			
13.7.1.	- Déclaration	92-93	Tome 2	172
14.	Informations complémentaires			
14.1.	Capital social			
14.1.1.	- Montant du capital souscrit	41	Tome 2	160-161 ; 165-166
14.2.	Actif constitutif et statuts			
14.2.1.	- Registre et objet social		Tome 2	156-159 ; 164-171
15.	Contrats importants			
15.1.	- Conventions réglementées		Tome 2	156-157
16.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts			
16.1.	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		Tome 2	120-123
16.2.	Attestation		Tome 2	118-119
17.	Documents accessibles au public			
17.1.	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	Deuxième de couverture	Tome 2	159 ; 180

Les chapitres du Document de référence n° D.13-0299 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Information requise par le rapport financier annuel	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2012 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2013 sous le numéro D.13-0299 en page :	
		Tomes	Pages
Attestation du responsable du document	57	Tome 2	177
Rapport de gestion	7-19	Tome 2	5-31
Comptes annuels		Tome 2	32-83
Rapport des commissaires aux comptes	55	Tome 2	84-85



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER

4, quai de Bercy
94224 Charenton-le-Pont Cedex France
Tél. : + 33 (0)1 57 44 92 05
www.foncier.fr